



CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2024

LISTE DES DELIBÉRATIONS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2024

Nomenclature : 5.1 – Election exécutif

Le 25 novembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 19 novembre 2024, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à Mme CHADEBOST), M. JOYON (procuration à Mme RONDEAU), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. LAROSE (procuration à M. DELGADO), Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme LUDLOW (procuration à Mme SERRANO-UZAC), M. HANOTIN (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), M. ALOY (procuration à M. COLDEFY)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Laetitia THOMAS-PITOT

N° 1 : Installation de M. Olivier PEYRELONGUE, nouveau Conseiller municipal, à la suite de la démission de Mme Maud DUMONT

Monsieur le Maire expose :

« Suite à la démission de Madame Maud DUMONT de son poste de Conseillère Municipale, il convient de pourvoir à son remplacement.

En vertu de l'article L 270 du Code Electoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

M. Olivier PEYRELONGUE venant immédiatement après Mme Maud DUMONT sur la liste «Talence En Transition», il est installé comme conseiller municipal. »

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 26 novembre 2024**

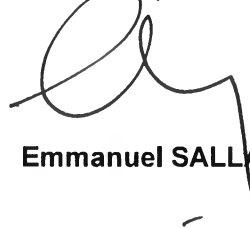
La secrétaire de séance,



Laetitia THOMAS-PITOT



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2024

Nomenclature : 5.1 – Election exécutif

Le 25 novembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 19 novembre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à Mme CHADEBOST), M. JOYON (procuration à Mme RONDEAU), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. LAROSE (procuration à M. DELGADO), Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme LUDLOW (procuration à Mme SERRANO-UZAC), M. HANOTIN (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), M. ALOY (procuration à M. COLDEFY)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Laetitia THOMAS-PITOT

N° 2 : Installation de Mme Petra ROSAY, nouvelle Conseillère municipale, à la suite de la démission de M. Amilcar MARTILY

Monsieur le Maire expose :

« Suite à la démission de Monsieur Amilcar MARTILY de son poste de Conseiller Municipal, il convient de pourvoir à son remplacement.

En vertu de l'article L 270 du Code Electoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Mme Petra ROSAY venant immédiatement après M. Olivier PEYRELONGUE sur la liste «Talence En Transition», elle est installée comme conseillère municipale. »

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 26 novembre 2024**

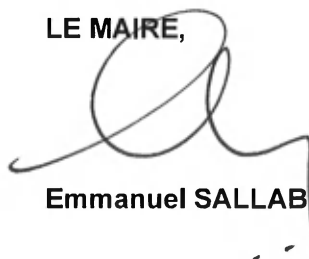
La secrétaire de séance,



Laetitia THOMAS-PITOT



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2024

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétences des communes

Le 25 novembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 19 novembre 2024, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à Mme CHADEBOST), M. JOYON (procuration à Mme RONDEAU), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. LAROSE (procuration à M. DELGADO), Mme LUDLOW (procuration à Mme SERRANO-UZAC), M. HANOTIN (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), M. ALOY (procuration à M. COLDEFY)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Laetitia THOMAS-PITOT

Motion : Impact du projet de loi de finances 2025 sur la ville de Talence

Monsieur le Maire expose :

« Le jeudi 10 octobre 2024, le Gouvernement, par la voix de son Premier ministre Michel Barnier, a présenté le projet de loi de finances pour 2025. Face à une prévision de déficit public atteignant 6,1 % du Produit Intérieur Brut en 2024, contre 5,1 % initialement annoncé, l'exécutif a décidé unilatéralement de lancer un plan d'économies de 60 milliards d'euros.

Cependant, au lieu d'assumer pleinement les conséquences des choix économiques opérés depuis les années 2000, la solution qui est retenue fait peser massivement les mesures d'économies sur les collectivités locales. Cette approche injuste et déséquilibrée les privera de 10 milliards d'euros, selon les associations d'élus. Une telle ponction constitue un frein au principe constitutionnel de libre administration et d'autonomie financière des collectivités territoriales, menaçant leur épargne, leurs services publics et leur capacité à agir au service des citoyens.

Les collectivités locales, pourtant, ne sont pas responsables du déficit public. Contraintes par la loi à n'emprunter que pour financer leurs investissements elles ne représentent que 8 % de la dette publique nationale. Loin d'aggraver la situation, leurs actions contribuent à réduire les dettes environnementales et sociales de demain. Les accusations portées contre elles dans cette crise économique et budgétaire sont donc infondées et profondément injustes.

Cette décision, si elle venait à être confirmée après le débat parlementaire en cours, méconnaît l'engagement comme la rigueur des collectivités, à qui elle impose de supporter le poids d'une dette qu'elles n'ont pas créée.

Pour la ville de Talence, les répercussions de ce projet de loi seraient lourdes, avec un impact estimé à au moins 2 millions d'euros dès 2025, des effets pérennes à long terme et un cumul de charges dans les années à venir.

Les arbitrages affecteraient directement le quotidien des habitants, fragiliseraient les associations locales et impacteraient les acteurs économiques du territoire.

Notre commune, qui accueille sur la métropole le plus grand nombre d'étudiants verrait augmenter la file d'attente des 500 d'entre eux qui attendent régulièrement de l'aide dans une banque alimentaire.

De plus, cette décision met en danger les efforts nécessaires en matière de transition écologique, une priorité pourtant essentielle. La réduction de 2 milliards d'euros du - Fonds Vert, et la ponction de 130 millions sur les Agences de l'Eau compromettent directement plusieurs projets urbains à Talence et ailleurs. Ces restrictions budgétaires sont en totale contradiction avec les impératifs de justice climatique et de préparation de l'avenir.

Depuis plusieurs années, les collectivités ont vu leur autonomie financière s'éroder face à des crises : pandémie, inflation, baisse des dotations, suppression de la taxe d'habitation, fin de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, baisse des Droits de Mutation à Titre Onéreux et centralisation des recettes fiscales. À cela s'ajoute la non-indexation des dotations locales sur l'inflation, privant les collectivités de 1,3 milliard d'euros en 2023 et de 500 millions supplémentaires en 2024. Cette accumulation fragilise leur capacité d'action, alors même que les besoins en services publics locaux n'ont jamais été aussi cruciaux.

Face à cette situation, nous réaffirmons :

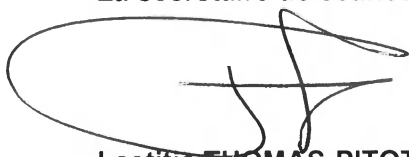
- Notre opposition au projet de loi de finances 2025, élaboré sans concertation et menaçant gravement les budgets des collectivités territoriales ainsi que leur autonomie financière ;
- Notre attachement aux valeurs des services publics locaux, indispensables pour répondre aux besoins des habitants et relever les défis de justice sociale et écologique ;
- Notre exigence d'un dialogue renouvelé et permanent entre l'État et les collectivités territoriales, dans un esprit de concertation et de confiance permettant une planification sereine et la réalisation de projets ambitieux pour les Talençais.

Nous appelons les maires et élu(e)s locaux, les citoyens à se mobiliser massivement contre ce projet de loi injuste, afin de défendre les intérêts des territoires et leurs populations. »

ADOpte PAR 42 VOIX POUR
1 ABSTENTION (Mme IRIART – Talence, ensemble)

POUR EXTRAIT CONFORME
Mairie de Talence, le 26 novembre 2024

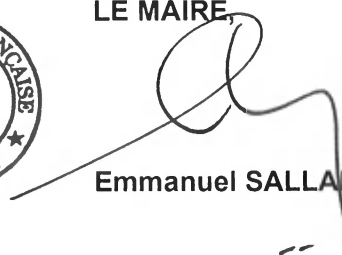
La secrétaire de séance,



Laetitia THOMAS-PITOT



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2024

Nomenclature : 4.5 – Régime indemnitaire

Le 25 novembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 19 novembre 2024, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à Mme CHADEBOST), M. JOYON (procuration à Mme RONDEAU), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. LAROSE (procuration à M. DELGADO), Mme LUDLOW (procuration à Mme SERRANO-UZAC), M. HANOTIN (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), M. ALOY (procuration à M. COLDEFY)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Laetitia THOMAS-PITOT

N° 4 : Régime indemnitaire des élus – Indemnités de base

Monsieur le Maire expose :

« Suite aux démissions de Madame Maud DUMONT et de Monsieur Amilcar MARTILY, Monsieur Olivier PEYRELONGUE et Madame Petra ROSAY deviennent conseillers municipaux. Il nous faut donc mettre à jour le tableau des indemnités.

Considérant que pour une commune de 42 119 habitants (population de la Ville de Talence au début de ce mandat), le taux de l'indemnité de fonction du Maire est fixé, de droit, à 90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (indice brut 1027).

Considérant également que le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation, est fixé, au maximum, à 33 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (indice brut 1027).

Considérant que l'enveloppe maximale autorisée est égale à 90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (indice brut 1027) pour le Maire et à 33 % du même indice multiplié par le nombre d'adjoints (16).



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

003-213305220-20241125-2024NOVEMBRE04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 26/11/2024

Affichage: 29/11/2024

Je vous propose ainsi de fixer, à compter du 25/11/2024, conformément aux articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales, les taux des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux comme il suit :

			Indemnité de fonction de base	
			%	Montant
SALLABERRY	Emmanuel	Maire	90,00%	3 699,47 €
FABRE-TABOURIN	Frederique	1ère adjointe au Maire	29,70%	1 220,82 €
SALLET	Jeanne	2ème adjointe au Maire	29,70%	1 220,82 €
JESTIN	Francois	3ème adjoint au Maire	29,70%	1 220,82 €
RONDEAU	Sophie	4ème adjointe au Maire	29,70%	1 220,82 €
BESNARD	Vincent	5ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €
CASTAGNERA	Daniele	6ème adjointe au Maire	21,20%	871,43 €
GIRON	Charley	7ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €
CHADEBOST	Jacqueline	8ème adjointe au Maire	21,20%	871,43 €
ERCHOUK	Salem	9ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €
THOMAS-PITOT	Laetitia	10ème adjointe au Maire	21,20%	871,43 €
FARGUES	Frederic	11ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €
MADRID	Isabel	12ème adjointe au Maire	21,20%	871,43 €
COLDEFY	Mathieu	13ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €
CHABBAT	Chantal	14ème adjointe au Maire	21,20%	871,43 €
JOYON	Mathieu	15ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €
BONNIN	Jean Jacques	16ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €
BALLIGAND	Isabelle	Conseillère municipale déléguée	9,50%	390,50 €
DELGADO	Stephane	Conseiller municipal délégué	9,50%	390,50 €
IRIART	Dominique	Conseillère municipale déléguée	9,50%	390,50 €
LAROSE	Jean Francois	Conseiller municipal délégué	9,50%	390,50 €
MICOINE	Helene	Conseillère municipale déléguée	9,50%	390,50 €
PENE	Christian	Conseiller municipal délégué	9,50%	390,50 €
ALOY	Dorian	Conseiller municipal délégué	7,30%	300,07 €
DESGUERS	Josiane	Conseillère municipale déléguée	7,30%	300,07 €
JEAN	Gerald	Conseiller municipal délégué	7,30%	300,07 €
LARTIGUES	Noelle	Conseillère municipale déléguée	7,30%	300,07 €
LUDLOW	Jenny	Conseillère municipale déléguée	7,30%	300,07 €
SERRANO UZAC	Brigitte	Conseillère municipale déléguée	7,30%	300,07 €
GARRIGUES	Guillaume	Conseiller municipal délégué	3,15%	129,48 €
HELBIG	Fabienne	Conseillère municipale déléguée	3,15%	129,48 €
CAZABONNE	Alain	Conseiller municipal	0,00%	0,00 €
HANOTIN	Guillaume	Conseiller municipal	0,00%	0,00 €
BONORON	Simone	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €
DE MARCO	Monique	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €
BIMBOIRE	David	Conseiller municipal	3,65%	150,03 €
BARDIN	Christian	Conseiller municipal	3,65%	150,03 €
RAMI	Isabelle	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €
ROSAY	Petra	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €
GRESLARD NEDELEC	Denise	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €
JOLIOT	Xavier	Conseiller municipal	3,65%	150,03 €
PEYRELONGUE	Olivier	Conseiller municipal	3,65%	150,03 €
QUELIER	Christine	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €
TOTAL			606,80%	24 942,64 €

Les majorations pouvant être votées au titre de la dotation de solidarité urbaine et de commune siège des bureaux centralisateurs du canton prévues à l'article L.2123-22 du Code général des collectivités territoriales feront l'objet d'une délibération distincte présentée au cours de cette même séance du conseil municipal.

Ces indemnités de fonctions subiront par ailleurs les mêmes revalorisations que les traitements des fonctionnaires. »

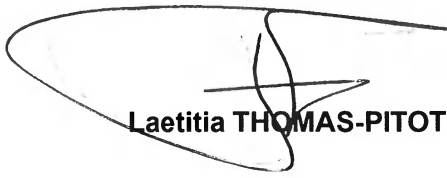
ADOpte PAR 34 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY – Talence en Transition / M. JOLIOT Talence debout ! / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

POUR EXTRAIT CONFORME

Mairie de Talence, le 26 novembre 2024

La secrétaire de séance,


Laetitia THOMAS-PITOT



LE MAIRE,


Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2024

Nomenclature : 4.5 – Régime indemnitaire

Le 25 novembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 19 novembre 2024, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à Mme CHADEBOST), M. JOYON (procuration à Mme RONDEAU), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. LAROSE (procuration à M. DELGADO), Mme LUDLOW (procuration à Mme SERRANO-UZAC), M. HANOTIN (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), M. ALOY (procuration à M. COLDEFY)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Laetitia THOMAS-PITOT

N° 5 : Régime indemnitaire des élus – Majoration des indemnités de base

Monsieur le Maire expose :

« Après avoir déterminé le montant de l'indemnité de base allouée aux membres du conseil municipal, il appartient désormais au conseil de se prononcer sur les majorations pouvant être appliquées. En effet, au titre des dispositions de l'article L.2123-22 du Code général des collectivités territoriales, la ville de Talence entre dans plusieurs cas d'ouverture de majoration de l'indemnité de base :

- En tant que commune bénéficiaire de la DSU, et pour une population de la strate de celle de Talence, l'indemnité de base peut être majorée dans la limite de :
 - o 22,22 % pour les indemnités du Maire
 - o 33,33 % pour les indemnités des adjoints et conseillers municipaux délégués
- En tant que commune siège des bureaux centralisateurs de canton, la majoration est fixée à 15 % maximum de l'indemnité de base.

Ces indemnités étant cumulables, il est proposé d'appliquer les majorations indiquées aux



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305220-20241125-2024NOVEMBRE05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/11/2024

Affichage : 29/11/2024

indemnités de base votées précédemment.

Ceci étant exposé, il est vous demandé, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante, en majorant l'indemnité de base du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués à compter du 25/11/2024 comme indiqué ci-dessus (et conformément au tableau ci-dessous).

			Indemnité de fonction de base		Majoration DSU	Majoration chef lieu de canton	Indemnité totale
			%	Montant			
SALLABERRY	Emmanuel	Maire	90,00%	3 699,47 €	822,10 €	554,92 €	5 076,49 €
FABRE-TABOURIN	Frederique	1ère adjointe au Maire	29,70%	1 220,82 €	406,94 €	183,12 €	1 810,89 €
SALLET	Jeanne	2ème adjointe au Maire	29,70%	1 220,82 €	406,94 €	183,12 €	1 810,89 €
JESTIN	Francois	3ème adjoint au Maire	29,70%	1 220,82 €	406,94 €	183,12 €	1 810,89 €
RONDEAU	Sophie	4ème adjointe au Maire	29,70%	1 220,82 €	406,94 €	183,12 €	1 810,89 €
BESNARD	Vincent	5ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
CASTAGNERA	Daniele	6ème adjointe au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
GIRON	Charley	7ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
CHADEBOST	Jacqueline	8ème adjointe au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
ERCHOUK	Salem	9ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
THOMAS-PITOT	Laetitia	10ème adjointe au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
FARGUES	Frederic	11ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
MADRID	Isabel	12ème adjointe au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
COLDEFY	Mathieu	13ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
CHABBAT	Chantal	14ème adjointe au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
JOYON	Mathieu	15ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
BONNIN	Jean Jacques	16ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
BALLIGAND	Isabelle	Conseillère municipale déléguée	9,50%	390,50 €	130,17 €	58,57 €	579,24 €
DELGADO	Stephane	Conseiller municipal délégué	9,50%	390,50 €	130,17 €	58,57 €	579,24 €
IRIART	Dominique	Conseillère municipale déléguée	9,50%	390,50 €	130,17 €	58,57 €	579,24 €
LAROSE	Jean Francois	Conseiller municipal délégué	9,50%	390,50 €	130,17 €	58,57 €	579,24 €
MICOINE	Helene	Conseillère municipale déléguée	9,50%	390,50 €	130,17 €	58,57 €	579,24 €
PENE	Christian	Conseiller municipal délégué	9,50%	390,50 €	130,17 €	58,57 €	579,24 €
ALOY	Dorian	Conseiller municipal délégué	7,30%	300,07 €	100,02 €	45,01 €	445,10 €
DESGUERS	Josiane	Conseillère municipale déléguée	7,30%	300,07 €	100,02 €	45,01 €	445,10 €
JEAN	Gerald	Conseiller municipal délégué	7,30%	300,07 €	100,02 €	45,01 €	445,10 €
LARTIGUES	Noelle	Conseillère municipale déléguée	7,30%	300,07 €	100,02 €	45,01 €	445,10 €
LUDLOW	Jenny	Conseillère municipale déléguée	7,30%	300,07 €	100,02 €	45,01 €	445,10 €
SERRANO UZAC	Brigitte	Conseillère municipale déléguée	7,30%	300,07 €	100,02 €	45,01 €	445,10 €
GARRIGUES	Guillaume	Conseiller municipal délégué	3,15%	129,48 €	43,16 €	19,42 €	192,06 €
HELBIG	Fabienne	Conseillère municipale déléguée	3,15%	129,48 €	43,16 €	19,42 €	192,06 €
CAZABONNE	Alain	Conseiller municipal	0,00%	0,00 €			0,00 €
HANOTIN	Guillaume	Conseiller municipal	0,00%	0,00 €			0,00 €
BONORON	Simone	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €			150,03 €
DE MARCO	Monique	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €			150,03 €
BIMBOIRE	David	Conseiller municipal	3,65%	150,03 €			150,03 €
BARDIN	Christian	Conseiller municipal	3,65%	150,03 €			150,03 €
RAMI	Isabelle	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €			150,03 €
ROSAY	Petra	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €			150,03 €
GRESLARD NEDELEC	Denise	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €			150,03 €
JOLIOT	Xavier	Conseiller municipal	3,65%	150,03 €			150,03 €
PEYRELONGUE	Olivier	Conseiller municipal	3,65%	150,03 €			150,03 €
QUELIER	Christine	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €			150,03 €
TOTAL			606,80%	24 942,64 €	7 403,05 €	3 516,34 €	35 862,03 €

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice. »

ADOpte PAR 34 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence debout ! – Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 26 novembre 2024**

La secrétaire de séance,



Laetitia THOMAS-PITOT



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2024

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Le 25 novembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 19 novembre 2024, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à Mme CHADEBOST), M. JOYON (procuration à Mme RONDEAU), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. LAROSE (procuration à M. DELGADO), Mme LUDLOW (procuration à Mme SERRANO-UZAC), M. HANOTIN (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), M. ALOY (procuration à M. COLDEFY)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Laetitia THOMAS-PITOT

N° 3 : Approbation du procès-verbal de la séance publique du 14 octobre 2024

Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 14 octobre 2024. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par
41 VOIX POUR
2 ABSTENTIONS (M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY – Talence en Transition)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 26 novembre 2024**

La secrétaire de séance,

Laetitia THOMAS-PITOT



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2024

Nomenclature : 9.1 - Autres domaines de compétences des communes

Le 25 novembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 19 novembre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à Mme CHADEBOST), M. JOYON (procuration à Mme RONDEAU), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. LAROSE (procuration à M. DELGADO), Mme LUDLOW (procuration à Mme SERRANO-UZAC), M. HANOTIN (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), M. ALOY (procuration à M. COLDEFY)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Laetitia THOMAS-PITOT

N° 6 : Décisions municipales – Information du Conseil

« Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020, enregistrée en préfecture le 9 juillet 2020, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE
N° 1 25/09/24	Délivrance d'une concession pour 50 ans à compter du 25/09/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 11 ^{ème} Division, n° 3 d'une superficie totale de 0,36 m ² soit 0,60 x 0,60 m pour la somme de 673,00 € (soit 448,33 € pour la Ville et 228,67 € pour le CCAS).	M. MIRGHANINEJAD AZAR – Talence (33)

<p>N° 2 26/09/24</p>	<p>Passation d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux dans la structure « Talence Pépinière » au 27 allée des Petits Rois à Talence afin de répondre au souhait du bénéficiaire de disposer d'un bureau plus spacieux pour l'accueil d'un salarié.</p> <p>L'avenant prendra effet à compter de sa signature.</p>	<p>SOCIETE NEA ACADEMIE – Talence (33)</p>
<p>N° 3 30/09/24</p>	<p>Passation d'un contrat de cession pour les représentations tout public du spectacle « AKA » programmé le 23/10/2024 et mise à disposition de la salle polyvalente et du matériel son et lumière du Dôme dès le 22/10/2024.</p> <p>Montant des prestations : 2 077,80 € TTC</p>	<p>COMPAGNIE LE BRUIT DU SILENCE – Bordeaux (33)</p>
<p>N° 4 30/09/24</p>	<p>Signature d'un contrat de production d'une exposition pour l'organisation d'une exposition intitulée « 600° » du 3 au 20/10/2024 au Gamma.</p> <p>Le prêt de cette exposition est consenti à titre gracieux.</p>	<p>COLLECTIF LES ASSOCIES DE L'ASSOCIATION LA MECANIQUE GENERALE – Bordeaux (33)</p>
<p>N° 5 02/10/24</p>	<p>Signature d'un contrat de production d'une exposition pour l'organisation de l'exposition intitulée « Eaux vives, torrents et cascades de montagne » du 8 au 26/10/2024 au Forum des Arts et de la Culture dans le cadre de la Fête de la Science.</p> <p>Montant des prestations : 250,00 € TTC</p>	<p>M. ILBERT – Talence (33)</p>
<p>N° 6 02/10/24</p>	<p>Signature d'une convention pour l'organisation d'ateliers de découverte et exploration des différentes techniques de teintures végétales les samedis 12/10, 30/11, 14/12 2024 et 18/01/2025 au Forum des Arts et de la Culture.</p>	<p>ASSOCIATION CHROMALAB – Talence (33)</p>
<p>N° 7 02/10/24</p>	<p>Passation d'un marché ayant pour objet l'accès à une solution de gestion en ligne de toutes les données des 10 radars pédagogiques mobiles solaires pour une durée allant de la date de notification au 26/09/2027.</p> <p>Montant de la dépense : 4 800,00 € TTC</p>	<p>SAS ELAN CITE – Orvault (44)</p>

N° 8 02/10/24	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux vacants dans l'immeuble à usage d'habitation situé 17/19 rue Francis de Pressensé, dont la Ville est propriétaire, pour une durée de 6 mois renouvelable afin de limiter tout risque d'occupation illicite pendant la procédure de vente.	VPS RESIDENTS TEMPORAIRES – Paris (75)
N° 9 02/10/24	Signature d'une convention pour l'organisation de spectacles au sein du Forum des Arts et de la Culture.	ENTREPRISE GUIGNOL GUERIN – Bordeaux (33)
N° 10 03/10/24	Passation d'une convention de mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salons du Château de Thouars) à compter du 10/10/2024 au 30/06/2025 afin d'y organiser des improvisations théâtrales.	ASSOCIATION R & D – Talence (33)
N° 11 03/10/24	Passation d'une convention ainsi que tous les avenants subséquents pour la mise à disposition de créneaux et lignes d'eau du Stade Nautique Henri Deschamps pour la saison sportive 2024/2025 et suivantes.	CREPS – Talence (33)
N° 12 03/10/24	Passation d'un nouveau marché pour la location de deux jeux extérieurs destinés à l'école maternelle Albert Camus pour une durée de deux ans à compter de sa date de notification, renouvelable par tacite reconduction une fois un an. Montant des dépenses : - Location annuelle de 2 jeux : 4 200,00 € TTC - Prestations de dépose des jeux : 2 700,00 € TTC	SAS RECREACTION – Serris (77)
N° 13 04/10/24	Passation d'une convention ainsi que tous les avenants subséquents pour la mise à disposition de deux lignes d'eau pendant 1 heure pour l'entraînement des sapeurs-pompiers.	SDIS DE LA GIRONDE – Villenave d'Ornon (33)
N° 14 04/10/24	Organisation et animation d'ateliers ludiques, collaboratifs, visuels et accessibles pour un public adulte et jeune de septembre à décembre 2024 à la Médiathèque Castagnéra afin de sensibiliser aux enjeux et pressions autour de la biodiversité. Cette animation se fera à titre gracieux.	ASSOCIATION LA FRESQUE DE LA BIODIVERSITE (M. Jonathan VISENTIN) – Lyon (69)

N° 15 07/10/24	Passation d'une convention en vue de la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux : grand préfabriqué de Thouars du 17/10/2024 au 26/12/2024 et salle des Eclaireurs du 02/01/2025 au 26/06/2025 afin d'y organiser des activités sportives.	ASSOCIATION LE COLLECTIF DES PARENTS – Talence (33)
N° 16 07/10/24	Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et de la mise en œuvre du Thé dansant pour les fêtes du Nouvel An organisé par l'Espace Seniors qui aura lieu le 07/01/2025 à la salle François Mauriac. Montant de la prestation : 580,00 € TTC	ASSOCIATION GROUPE MUSICAL JEAN-LOUIS VINCENT – Romagne (33)
N° 17 07/10/24	Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre d'animations musicales des après-midi récréatifs de l'Espace Seniors des 09/02 et 12/10/2025. Montant des prestations : 460,00 € TTC	ASSOCIATION JPF – Villenave d'Ornon (33)
N° 18 07/10/24	Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre d'animations musicales des après-midi récréatifs de l'Espace Seniors les 06/04 et 30/11/2025. Montant des prestations : 460,00 € TTC	M. Thomas COTE – Talence (33)
N° 19 07/10/24	Passation d'un contrat de cession pour la représentation du spectacle « A plein tubes » le 04/03/2025 à la salle du Solarium de Gradignan dans le cadre de la journée des seniors. Montant des prestations : 7 068,00 € TTC	Y'A DE LA JOIE PRODUCTION SAS – Pau (64)
N° 20 07/10/24	Sollicitation par la Ville de la mise à disposition à titre gracieux de la salle du Solarium de Gradignan les 03 et 04/03/2025 pour la journée des seniors et les 06 et 07/05/2025 pour le gala des seniors.	MAIRIE DE GRADIGNAN – Gradignan (33)
N° 21 08/10/24	Signature d'une convention de prêt de matériel scénique pour une valeur de 23 210,53 € du 20 au 22/11/2024 dans	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT

	le cadre de la programmation du spectacle « Like a prayer – Drag Show » du 21/11/2024 au Dôme.	ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Bègles (33)
N° 22 08/10/24	Suite à une négociation fructueuse, attribution du marché de maîtrise d'œuvre sans publicité ni mise en concurrence préalables relatif à la construction d'une cuisine centrale, faisant suite au concours restreint sur esquisse pour un forfait provisoire de rémunération de 630 941, 30 € HT soit 757 129,56 € TTC, compte tenu d'une enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux par le maître d'ouvrage de 4 608 775,00 € HT, soit 5 530 530 € TTC (valeur en juillet 2023).	<p>GROUPEMENT :</p> <p>SARL BPA ARCHITECTURE (architecte mandataire) – Montpellier (34)</p> <p>SAS ESNARD SANZ ARCHITECTES ASSOCIES – (architectes associés) – Villenave d'Ornon (33)</p> <p>SARL QLAADF (paysagiste) – Bordeaux (33)</p> <p>SARL INGECOR (ingénierie cuisine de collectivités) – Montpellier (34)</p> <p>SARL BUREAU D'ETUDES VIVIEN (études techniques : thermiques, fluides, énergétique, performances environnementales) – Mérignac (33)</p> <p>TERRELL SAS (études techniques : structures) – Boulogne-Billancourt (92)</p> <p>SARL ASSOCIE UNIQUE BONNET VRD (études techniques VRD) – Bordeaux (33)</p> <p>EURL PRAXO (ergonomie) – Ivry sur Seine (94)</p> <p>SARL CABINET FAURE (économie de la</p>

		construction OPC) – Bordeaux (33)
N° 23 08/10/24	Passation d'une convention en vue de la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Mozart) du 17/10/2024 au 26/06/2025 afin d'y organiser des cours de danse.	ASSOCIATION LE CENTRE ANIMATION JEUNESSE – Talence (33)
N° 24 08/10/24	Signature d'un contrat de production d'une exposition pour l'organisation d'une exposition intitulée « Les scouts et guides de Talence fêtent leurs 100 ans ! » du 05 au 23/11/2024 au Forum des Arts et de la Culture. Le prêt de l'exposition est consenti à titre gracieux.	M. PLOUX – Talence (33)
N° 25 09/10/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 23/09/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 6 ^{ème} Division, 4 ^{ème} rang, n° 14 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	M. MAESTRO – Mérignac (33)
N° 26 09/10/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 26/11/2023, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Division, 7 ^{ème} rang, n° 11 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	M. LORTO – Bordeaux (33)
N° 27 09/10/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 01/12/2023, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 14 ^{ème} Division, 8 ^{ème} rang, n° 10 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	Mme BRUN – Talence (33)
N° 28 10/10/24	Passation d'une convention en vue de la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle du périscolaire de l'école élémentaire Gambetta) du 15/10/2024 au 31/12/2024 inclus afin d'y organiser des répétitions musicales tous les mardis de 20 h 30 à 22 h 45.	ASSOCIATION LES AMIS DE GAMBETT' – Talence (33)

N° 29 10/10/24	<p>Organisation de deux ateliers d'écriture pour adultes et jeunes à partir de 13 ans les 19/10/2024 et 07/12/2024 à la médiathèque Castagnéra dans le cadre du programme d'animation « Rencontrez-vous ».</p> <p>Montant des prestations : 340,00 € TTC</p>	<p>Mme Nadia BOURGEOIS – Saint Médard en Jalles (33)</p>
N° 30 10/10/24	<p>Organisation de deux ateliers d'arts plastiques pour les enfants de 7 à 12 ans et leurs parents le 23/10/2024 à la Médiathèque de Thouars et le 30/11/2024 à la Médiathèque Castagnéra dans le cadre du programme d'animation « Rencontrez-vous ».</p> <p>Montant des prestations : 320,00 € TTC</p>	<p>ASSOCIATION BRUN DE CIEL – Bordeaux (33)</p>
N° 31 10/10/24	<p>Organisation d'un Café mortel le 09/11/2024 tout public et jeunes à partir de 16 ans, temps d'échange et d'écoute sur le sujet sensible et familier de la mort et du deuil.</p> <p>La prestation sera assurée à titre gracieux.</p>	<p>SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF SYPRES – Talence (33)</p>
N° 32 10/10/24	<p>Organisation d'une lecture théâtralisée tout public, à partir de 4 ans, intitulée « L'Automne » le 09/11/2024 à la Médiathèque Castagnéra.</p> <p>Montant de la prestation : 450,00 € TTC</p>	<p>COMPAGNIE LA MARGE ROUSSE – Bordeaux (33)</p>
N° 33 11/10/24	<p>Passation d'un avenant à la convention en date du 26/07/2024 pour la mise à disposition de nouveaux créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Mozart au lieu de la salle La Baraque) du 23/10/2024 au 25/06/2025 afin d'y organiser des cours de répétitions de chant.</p>	<p>ASSOCIATION ENSEMBLE VOCLA CANTARANE – Talence (33)</p>
N° 34 14/10/24	<p>Signature d'une convention de prêt à titre gracieux de matériel d'éclairage pour une valeur de 19 174,74 € du 15 au 16/10/2024 dans le cadre de la cérémonie de remise officielle des instruments de musique aux élèves de la classe CHAM du 15/10/2024 au Château Margaut.</p>	<p>INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Bègles (33)</p>
N° 35		

<p>14/10/24</p>	<p>Signature d'un contrat de prestation artistique pour l'intervention de Simon ASSELIN, membre du corps de ballet, auprès des élèves de l'école de danse, dans le cadre du projet « Le robot et le danseur » qui s'est tenu le 16/10/2024 au Forum des Arts et de la Culture.</p> <p>Montant de la prestation : 840,00 € TTC</p>	<p>OPERA NATIONAL DE BORDEAUX – Bordeaux (33)</p>
<p>N° 36 14/10/24</p>	<p>Passation d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande de location-entretien de vêtements professionnels et de linge pour une durée ferme allant du 01/01/2025 au 31/12/2025, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2027.</p> <p>Montant maximum annuel : 30 000,00 € TTC</p>	<p>SA MAJ ELIS – Gradignan (33)</p>
<p>N° 37 15/10/24</p>	<p>Passation de l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de réparation des parties extérieures des châteaux Peixotto-Margaut et de leurs dépendances, afin de fixer contractuellement le coût total des marchés de travaux, à l'issue de la consultation des entreprises de travaux, que l'équipe de maîtrise d'œuvre s'engage à respecter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant du marché 23/20-1 – Echafaudages – Maçonneries – Sculptures – VRD : 1 930 394,61 € TTC - Montant du marché 23/20-2 – Couvertures – Zingueries : 189 734,39 € TTC - Montant du marché 23/20-3 – Menuiseries extérieures : 583 098,55 € TTC - Montant du marché 23/20-4 – Serrurerie : 83 995,97 € TTC - Montant du marché 23/20-5 – Peinture : 132 528,00 € TTC - Montant du marché 23/20-6 : Electricité – courants forts : 38 973,32 € TTC <p>Soit un coût total des marchés de travaux de 2 465 604,04 € HT, soit 2 958 724,84 € TTC</p>	<p>GROUPEMENT</p> <p>SAS W-ARCHITECTURES (architecte mandataire solidaire – restauration du patrimoine historique – économie de la construction) – Bordeaux (33)</p> <p>SARL BUREAU D'ETUDES VIVIEN (études techniques : thermiques, électricité courant fort / faible – performances environnementales) – Mérignac (33)</p> <p>SARL IDBATIMENT (études techniques : structures) – Canéjan (33)</p> <p>SOCIETE SCENEVOLUTION (scénographie) – Montreuil (93)</p>

N° 38 15/10/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 14/10/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 8 ^{ème} Division, 4 ^{ème} rang, n° 7 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	M. ROQUES – Pessac (33)
N° 39 15/10/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 11/09/2022, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Division, 13 ^{ème} rang, n° 3 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme CAZALIS – Bordeaux (33)
N° 40 15/10/24	Délivrance d'une concession pour 15 ans à compter du 05/09/2024, soit une case située au columbarium, emplacement n° 160, pour la somme de 539,00 € (soit 359,33 € pour la Ville et 179,67 € pour le CCAS).	M. MIRGHANINEJAD AZAR – Talence (33)
N° 41 16/10/24	Passation d'une convention pour l'organisation d'une conférence intitulée « Les nuages interstellaires : berceaux de la vie sur Terre ? » par Nathalie BROUILLET, astronome, le 29/10/2024 et mise à disposition de l'auditorium du Forum des Arts et de la Culture.	UNIVERSITE DE BORDEAUX – Pessac (33)
N° 42 17/10/24	Décision d'ester en justice et de se constituer partie civile au nom de la ville de Talence afin d'obtenir réparation de tous les préjudices et dommages subis du fait des infractions commises par M. Robert VAUD dans le cadre de la procédure en cours menée par le Tribunal Correctionnel de Bordeaux et désignation d'un cabinet d'avocats afin de défendre les intérêts de la Ville dans cette affaire.	SCP D'AVOCATS LE BAIL – Bordeaux (33)
N° 43 17/10/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 17/11/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Division, 15 ^{ème} rang, n° 3 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	M. COUTEAU – Carbon Blanc (33)

N° 44 17/10/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 16/11/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 17 ^{ème} Division, 20 ^{ème} rang, n° 9 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme DUCAUD – Paris (75)
N° 45 17/10/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 10/11/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 8 ^{ème} Division, 1 ^{er} rang, n° 8 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme LEGLISE – Bordeaux (33)
N° 46 18/10/24	Passation d'une convention de partenariat artistique pour l'organisation d'ateliers-rencontres avec 3 classes de collège de la ville afin de sensibiliser les élèves à l'univers du théâtre de marionnettes. Montant des prestations : 360,00 € TTC	ASSOCIATION ARTIFIS – Boivre-la-Vallée (86)
N° 47 21/10/24	Passation d'une convention de partenariat artistique pour l'organisation d'ateliers-rencontres avec 6 classes élémentaires de la ville afin d'immerger les élèves dans l'univers de la danse. Montant des prestations : 3 349,63 € TTC	COMPAGNIE REVOLUTION – Bordeaux (33)
N° 48 21/10/24	A la suite de l'admission des études d'avant-projet définitif remises dans le cadre des prestations de maîtrise d'œuvre relatives aux travaux d'aménagement du parc du Grand Peixotto/Margaut, fixation définitive : - du coût prévisionnel des travaux concernés à 2 702 860,00 € HT, soit 3 243 432,00 € TTC - du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 354 387,55 € HT, soit 425 265,06 € TTC comprenant la passation de commande : - des études de projet - de l'assistance à la passation des marchés de travaux - de l'examen de la conformité des études d'exécution au projet et du visa de celles qui ont été faites par les opérateurs économiques chargés des travaux - de la direction de l'exécution des marchés de travaux	ASSOCIATION CENTRALIS – Paris (75) et SAS LAND'ACT (urbaniste paysagiste) – Levallois-Perret (92)

	<ul style="list-style-type: none"> - de l'ordonnancement, le pilotage et la coordination du chantier - de l'assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement - d'une mission complémentaire : production de perspective ou insertion paysagère, missions de maîtrise d'œuvre, au sein du marché subséquent à bons de commande n° 23/95-9 de l'accord-cadre multi-attributaires n° 23 pour un montant de rémunération de 227 657,73 € HT, soit 273 189,28 € TTC. 	
N° 49 21/10/24	Acceptation de la médiation proposée par le Tribunal Administratif de Bordeaux dans le cadre de la requête en annulation déposée par Mme VILLETORTE et M. ROGER visant notamment à obtenir l'annulation du permis de démolir n° 033 522 24 Z 008 en date du 31/05/2024 délivré par la commune à Bordeaux Métropole. La défense des intérêts de la Ville au cours de cette médiation est confiée à M. Dominique MERLIN.	
N° 50 22/10/24	Abrogation et remplacement de la décision municipale n° 359-2024 du 09/10/2024 relative au renouvellement d'une concession (parcelle de terrain du cimetière communal située 14 ^{ème} Division, 8 ^{ème} rang, n° 10) afin de corriger une erreur matérielle portant sur l'adresse du concessionnaire.	Mme BRUN – Carbon Blanc (33)
N° 51 22/10/24	Animation et mise à disposition de jeux dans le cadre d'une soirée jeux organisée à la Médiathèque Castagnéra le 15/11/2024. Montant de la prestation : 330,00 € TTC	SOCIETE LUDUM SAS – Talence (33)
N° 52 22/10/24	Animation par deux médiateurs et mise à disposition de jeux dans le cadre d'une soirée jeux organisée à la Médiathèque Castagnéra le 15/11/2024. Montant de la prestation : 100,00 € TTC	ASSOCIATION LUDILOISIRS – Talence (33)
N° 53 22/10/24	Passation d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre n° 23-12 relatif à la réhabilitation et à l'extension du Château des Arts en vue de la création d'un établissement d'enseignement artistique à la suite de la constatation, au stade de l'avant-projet définitif (APD) et à l'issue des études	GROUPEMENT CONJOINT SARL ATELIER CAMBIUM (architecte mandataire) –

	<p>du géotechnicien G2, d'une évolution défavorable de la nappe d'eau souterraine dont le niveau maximal pourrait aller jusqu'au rez-de-jardin du futur bâtiment.</p> <p>Considérant les pistes d'optimisation recherchées par le maître d'œuvre sur demande du maître d'ouvrage pour cette opération, il s'avère donc nécessaire d'apporter les modifications suivantes sur les documents d'études concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la compression du niveau du rez-de-jardin - la suppression du stationnement sous-sol - le réaménagement des locaux techniques sous-sol et l'intégration techniques des modifications réseaux associés - l'extension du parc de stationnement aérien. <p>Montant initial du marché n° 23/12 : 1 671 000,00 € TTC Montant avenant n° 1 : 83 796,00 € TTC Nouveau montant du marché n° 23/12 : 1 754 796,00 € TTC</p>	<p>Bordeaux (33)</p> <p>NDA NICLAS DUNNEBACKE (architecte restauration du patrimoine historique) – Paris (75)</p> <p>BASSINET TURQUIN PAYSAGE (paysagiste concepteur) – Paris (75)</p> <p>AIA INGENIERIE (études techniques : thermiques, fluides, structures, énergétique, VRD, économie de la construction) – Mérignac (33)</p> <p>CABINET CONSEIL VINCENT HEDONT (études techniques : acoustique) – Bordeaux (33)</p> <p>AIA ENVIRONNEMENT (performances environnementales) – Nantes (44)</p> <p>ATELIER BILTO ORTEGA / Philippe GUIRAUD (signalétique) – Bordeaux (33)</p> <p>AIA MANAGEMENT (OPC) – Mérignac (33)</p>
N° 54 23/10/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 19/08/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 14 ^{ème} Division, 8 ^{ème} rang, n° 2 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme GUYOMAR – Lorient (56)

N° 55 23/10/24	Délivrance d'une concession pour 30 ans à compter du 07/10/2024, soit une case située au columbarium, emplacement n° 161 pour la somme de 1 078,00 € (soit 718,67 € pour la Ville et 359,33 € pour le CCAS).	Mme BOREL – Talence (33)
N°56 23/10/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 31/10/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 17 ^{ème} Division, 8 ^{ème} rang, n° 3 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme JAMBON – Talence (33)
N° 57 23/10/24	Organisation d'une lecture musicale dansée tout public, à partir de 8 ans, « En corps Pinocchio » d'après l'œuvre de Carlo Collodi le 29/11/2024 à la Médiathèque de Thouars. Montant de la prestation : 800,00 € TTC	COLLECTIF BLOP (interjection) – Floirac (33)
N° 58 25/10/24	Passation d'un avenant à la convention initiale de mise à disposition de locaux dans la structure « Talence pépinière » afin de répondre au souhait du bénéficiaire de disposer d'un bureau plus spacieux pour accueillir un salarié. L'avenant prendra effet à compter de sa signature.	SOCIETE PERIKLAIS – Talence (33)
N° 59 28/10/24	Signatures de conventions de tutorat pédagogique pour l'accueil à l'Ecole Municipale de Musique et de Danse de trois étudiantes en tant qu'observatrices dans les classes de flûte traversière et violon pour l'année scolaire 2024/2025.	POLE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR MUSIQUE ET DANSE (PESMD) – Bordeaux (33)
N° 60 28/10/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 10/11/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 8 ^{ème} Division, 7 ^{ème} rang, n° 12 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	M. LIST – Gradignan (33)
N° 61 28/10/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 16/11/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Division, 9 ^{ème} rang, n° 10 d'une	Mme MULLIER – Talence (33)

	superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	
N° 62 29/10/24	Organisation et animation d'un Café Langues, tout public à partir de 14 ans, le 16/11/2024 à la Médiathèque Castagnéra (prestations réalisées à titre gracieux moyennant une adhésion annuelle déjà réglée par la Ville en début d'année 2024).	ASSOCIATION MAISON DE L'EUROPE BORDEAUX-AQUITAINE (MEBA) – Bordeaux (33)
N° 63 29/10/24	Organisation d'une conférence sur l'histoire du Domaine du Carré et du Haut-Carré, pour un public adulte, le 19/11/2024 dans la salle d'animations de la Médiathèque Castagnéra. La conférence est proposée à titre gracieux.	ASSOCIATION MEMOIRE ET PATRIMOINE DE TALENCE – Talence (33)
N° 64 29/10/24	Souscription d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à la détection et géolocalisation des réseaux pour une durée ferme allant du 01/01/2025 au 31/12/2025, puis renouvelable par tacite reconduction, jusqu'au 31/12/2026. Montant de la dépense maximum annuelle : 600 000,00 € TTC	SAS ADRE RESEAUX – Mérignac (33)
N° 65 29/10/24	Souscription d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif aux missions d'études géotechniques pour une durée ferme allant du 01/01/2025 au 31/12/2025, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2028. Montant de la dépense maximum annuelle : 600 000,00 € TTC	SAS GEOTEC – Quetigny les Dijon (21)
N° 66 29/10/24	Souscription d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à la lutte contre les organismes pouvant causer des nuisances (services de désinfection, de désinsectisation, de dératisation, de lutte contre l'accès et la nidification des pigeons et de traitements xylophage et des champignons lignivores sur les bâtiments communaux) pour une durée ferme allant de la date de notification jusqu'au 31/12/2024, puis renouvelable par tacite	SAS SARP – Mérignac (33)

	reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2027. Montant de la dépense maximum annuelle : 120 000,00 € TTC	
N° 67 31/10/24	Passation d'une convention de mise à disposition de créneaux et réservation de lignes d'eau au Stade Nautique Henri Deschamps ainsi que tous les avenants subséquents pour la saison sportive 2024/2025 et suivante.	UNIVERSITE DE BORDEAUX – Bordeaux (33)
N° 68 04/11/24	Signature d'un contrat de production d'une exposition pour l'organisation de l'exposition « Mémoire des objets oubliés » qui se déroulera du 26/11/2024 au 04/01/2025 au Forum des Arts et de la Culture. Montant des prestations : 250,00 € TTC	Mme Françoise GOALARD (dite ZAZÉ) – Talence (33)
N° 69 04/11/24	Passation d'un contrat de cession pour la représentation du spectacle « Like a Prayer – Drag Show » le 21/11/2024 et mise à disposition de la salle polyvalente ainsi que du matériel son et lumière du Dôme. Montant des prestations : 2 789,80 € TTC	COMPAGNIE DES PETITES SECOUSSSES – Talence (33)
N° 70 05/11/24	Signature d'une convention de prêt de matériel scénique, pour une valeur de 3 053,15 €, du 18/12/2024 au 07/01/2025 dans le cadre de la programmation du spectacle « L'Envol perdu » le 20/12/2024 au Dôme.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Bègles (33)

Le conseil prend acte de ces décisions ».

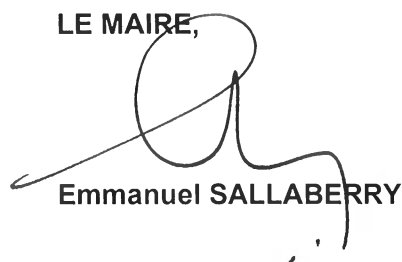
**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 26 novembre 2024**

La secrétaire de séance,


Laetitia THOMAS-PITOT



LE MAIRE,


Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2024

Nomenclature : 3.2 - Aliénations

Le 25 novembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 19 novembre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à Mme CHADEBOST), M. JOYON (procuration à Mme RONDEAU), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. LAROSE (procuration à M. DELGADO), Mme LUDLOW (procuration à Mme SERRANO-UZAC), M. HANOTIN (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), M. ALOY (procuration à M. COLDEFY)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Laetitia THOMAS-PITOT

N° 12 : Cession avec charges – Résidence Pressensé

En l'absence de Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Propriétés communales, Monsieur le Maire expose :

« En décembre 2022, nous avons décidé de la mise en vente du bien communal situé au 17/19 rue Francis de Pressensé. Après une procédure de mise en concurrence et une analyse des offres reçues par une commission composée d'élus et de membres du Conseil Participatif de Quartier 1, le groupement représenté par la société Kaufman & Broad Gironde a été désigné lauréat de la procédure.

Cette désignation a fait l'objet d'une approbation en conseil municipal le 3 juillet 2023.

Après la signature de la promesse de vente intervenu en janvier 2024, la société Kaufman & Broad Gironde a indiqué ne plus être en mesure de réaliser l'opération.

La commission d'examen des offres a été réunie en suivant afin de l'informer de la situation. Les opérateurs classés en deuxième et troisième position à l'issue de la procédure ont été contactés successivement afin de connaître leur position sur le maintien de leurs offres initiales. Ces derniers n'ont pas donné de suite favorable aux demandes de la Ville.

Dès lors, le bâtiment n'ayant plus d'utilité pour elle, la ville se voit contrainte de recommencer

une nouvelle procédure de cession sur la base d'un cahier des charges quasiment similaire au précédent.

L'objectif de la consultation est toujours de trouver un opérateur capable de rénover le bâtiment existant afin d'améliorer ses performances énergétiques tout en proposant une solution résidentielle fondée sur le principe d'un habitat partagé à destination majoritairement de seniors dont les ressources sont comprises entre 24 000 € et 42 000 € net annuel. L'opérateur devra également proposer d'installer un service à destination des habitants en rez-de-chaussée.

L'approbation du cahier des charges permettra de procéder aux mesures de publicité nécessaires au lancement de la consultation.

Les critères de sélection des offres seront les suivants :

- 50% pour la qualité du projet dans ses différentes composantes
- 50% pour le prix proposé

L'examen des offres sera assuré par une commission qui avait déjà travaillé sur les premières offres et dont la nouvelle composition sera arrêtée par la délibération qui suit.

Je vous propose donc :

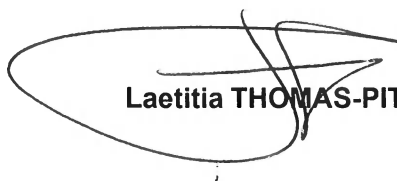
- D'approuver le cahier des charges de consultation des opérateurs ci-joint concernant l'opération de cession avec charge de la résidence Pressensé,
- De m'autoriser à lancer la consultation par publication dans des revues spécialisées et sur la plateforme dématérialisée des marchés publics d'Aquitaine,
- De charger la commission d'examen des offres relatives au projet de cession avec charges d'analyser les offres reçues. »

ADOpte PAR 36 VOIX POUR

7 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence debout ! / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)


**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 26 novembre 2024**

La secrétaire de séance,


Laetitia THOMAS-PITOT



LE MAIRE,


Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2024

Nomenclature : 5.3 – Désignation de représentants

Le 25 novembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 19 novembre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à Mme CHADEBOST), M. JOYON (procuration à Mme RONDEAU), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. LAROSE (procuration à M. DELGADO), Mme LUDLOW (procuration à Mme SERRANO-UZAC), M. HANOTIN (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), M. ALOY (procuration à M. COLDEFY)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Laetitia THOMAS-PITOT

N° 7 : Délégations et représentations du Conseil Municipal - Modifications

Monsieur le Maire expose :

« Pour faire suite aux démissions de Mme Maud DUMONT et M. Amilcar MARTILY, Conseillers Municipaux, il convient de procéder à leur remplacement au sein des organismes et instances dans lesquels ils siégeaient, à savoir :

- Association de jumelage Talence Alcala de Henares, Mission Locale des Graves (Assemblée Générale et Conseil d'Administration), Talence Innovation Sud Développement, Bourse Innovation Talence-Université (jury d'attribution), Bourse Marc Labourdette (jury d'attribution), Commission d'examen des contrats de concession, Conseil Médical s'agissant du remplacement de Mme Maud DUMONT.
- Commission Communale d'Accessibilité, Commission d'analyse des offres pour l'appel à projet « Résidence Pressensé », Commission d'urbanisme (suppléant), Lycée technique d'état Alfred Kastler (titulaire), Projet Educatif Territorial (Comité de pilotage), Groupe de travail Participation Citoyenne en vue du remplacement de M. Amilcar MARTILY.

Je vous propose donc de modifier en ce sens la liste des désignations et représentations du Conseil Municipal au sein d'organismes extérieurs, commissions municipales et groupes de travail et ce, sans procéder, si vous en êtes d'accord, à un vote au scrutin secret (article

L.2121-21 du C.G.C.T. : « le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ... »)

ASSOCIATIONS

Culture

- ASSOCIATION DE JUMELAGE TALENCE ALCALA DE HENARES

- Mme Isabel MADRID
- M. Guillaume GARRIGUES
- M. Vincent BESNARD
- Mme Chantal CHABBAT
- Mme Jenny LUDLOW
- Mme Noëlle LARTIGUES
- M. Jean-François LAROSE
- M. Olivier PEYRELONGUE
- M. David BIMBOIRE

- TALENCE EVENEMENTS

- Mme Jeanne SALLET
- M. Vincent BESNARD
- Mme Chantal CHABBAT
- Mme Danièle CASTAGNERA
- M. Mathieu JOYON
- Mme Isabelle RAMI

Social / Economie

- ASSOCIATION ARC SUD DEVELOPPEMENT

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Mathieu COLDEFY

- ASSOCIATION DE SECTEUR POUR L'AIDE A L'INSERTION SOCIALE (Conseil d'administration)

- Mme Josiane DESGUERS

- ASSOCIATION LUDILOISIRS (Conseil d'administration)

Elus

- Mme Chantal CHABBAT
- M. Salem ERCHOUK
- Mme Jeanne SALLET
- M. Jean-François LAROSE
- M. David BIMBOIRE

Personnalités qualifiées

- Mme Isabelle BROUAT
- Mme Marlène PARIS
- M. Jean-Paul GOUGET
- Mme Rachel BARBON
- M. Philippe GUILLEM

- ASSOCIATION MARCHES PUBLICS D'AQUITAINE

- M. François JESTIN Titulaire
- M. Charley GIRON Suppléant

- CENTRE SOCIAL DE BAGATELLE

- Mme Isabel MADRID Conseil d'Administration
- Mme Isabel MADRID Conseil de Maison

- CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE TALENCE-THOUARS – ASSOCIATION MIX-CITE

- M. Salem ERCHOUK
- Mme Isabel MADRID

- FRANCE MEDIATION

- M. Salem ERCHOUK

- MISSION LOCALE DES GRAVESAssemblée Générale

- M. Mathieu COLDEFY
- M. Charley GIRON
- M. Jean-François LAROSE
- Mme Petra ROSAY

Conseil d'Administration

- M. Charley GIRON
- M. Jean-François LAROSE
- Mme Petra ROSAY

Secrétariat permanent

- M. Charley GIRON

- PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI « PORTES DU SUD » - PLIE

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Charley GIRON
- M. Mathieu COLDEFY

- TALENCE INNOVATION SUD DEVELOPPEMENT (Agence de Développement Economique et des Technologies)

Assemblée générale

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Mathieu COLDEFY
- M. Stéphane DELGADO
- M. Olivier PEYRELONGUE

Conseil d'Administration

- M. Mathieu COLDEFY

Enfance / Jeunesse

- ASSOCIATION LES BONS PETITS DIABLES

- Mme Jacqueline CHADEBOST

- CENTRE ANIMATION JEUNESSE

- M. Alain CAZABONNE
- M. Jean-François LAROSE

Environnement / Cadre de vie

- ASSOCIATION DES VILLES POUR LA PROPRETE URBAINE (A.V.P.U.)

- M. Jean-Jacques BONNIN

- ASSOCIATION LES JARDINS DE RABA

- Mme Jenny LUDLOW

Sport

- ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES EPREUVES COMBINEES ET DU MEETING INTERNATIONAL DE TALENCE – ADEM

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Alain CAZABONNE
- M. Frédéric FARGUES

- ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT

- M. Frédéric FARGUES

- ECOLE TALENCAISE DES SPORTS MOTORISES – ETSM (Conseil d'Administration)

- | | |
|-----------------------|-----------|
| - M. Frédéric FARGUES | Titulaire |
| - M. Dorian ALOY | Suppléant |

- UNION SPORTIVE TALENCE – ASSOCIATIONS

UNION SPORTIVE TALENCE ACROSPORT	M. Jean-Jacques BONNIN Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE AIKIDO	Mme Danièle CASTAGNERA Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE ATHLETISME	M. Stéphane DELGADO Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE BADMINTON	M. Stéphane DELGADO Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE BASKET	M. Dorian ALOY Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE BOXE	M. Salem ERCHOUK Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE CLUB DE TENNIS	M. Alain CAZABONNE Titulaire M. Frédéric FARGUES Suppléant
GRADIGNAN TALENCE ESCRIME	M. Dorian ALOY Titulaire
FC TALENCE (anciennement Union sportive Talance Football)	M. Frédéric FARGUES Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE GYMNASTIQUE	M. Jean-François LAROSE Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE HANDBALL	M. Christian PENE Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE JUDO	M. Frédéric FARGUES Titulaire

UNION SPORTIVE TALENCE KARATE	M. Dorian ALOY Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE PETANQUE	M. Frédéric FARGUES Titulaire Mme Monique DE MARCO Suppléante
UNION SPORTIVE TALENCE SHINTAIDO	Mme Danièle CASTAGNERA Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE TENNIS DE TABLE	M. Dorian ALOY Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE VOLLEY-BALL	M. Dorian ALOY Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE PLONGEE – LE NAUTILE	M. François JESTIN Titulaire
ASSOCIATION VERTIGE (anciennement Union Sportive Talence Escalade Vertige)	M. Mathieu JOYON Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE YOGA	M Dorian ALOY Titulaire

BOURSES**- PRIX ISABELLE ATTALI – LE LABRI**

- M. Stéphane DELGADO

- BOURSE INNOVATION TALENCE-UNIVERSITE (Jury d'attribution)

- M. Emmanuel SALLABERRY
- Mme Isabel MADRID
- M. Mathieu COLDEFY
- Mme Jenny LUDLOW
- Mme Petra ROSAY

- BOURSE MARC LABOURDETTE (Jury d'attribution)

- M le Maire
- M Mathieu COLDEFY
- Mme Isabel MADRID
- Mme Jenny LUDLOW
- M. Olivier PEYRELONGUE

- BOURSE CATHERINE VILLEGA (Jury d'attribution)

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Vincent BESNARD
- Mme Simone BONORON
- Mme Josiane DESGUERS
- Mme Monique DE MARCO

- T'AS DE L'IDEE

- M. Charley GIRON
- Mme Jeanne SALLET
- M. Jean-François LAROSE
- M. Dorian ALOY
- Mme Noëlle LARTIGUES
- M. Xavier JOLIOT

COMMISSIONS**- COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DE BORDEAUX METROPOLE**

- M. Jean-Jacques BONNIN

- COMMISSION REGIONALE DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE (Arrêté préfectoral du 14/06/2019)

- Projets architecturaux et travaux sur immeubles
- Protection des objets mobiliers et travaux,
- Délégation permanente de la section Projets architecturaux et travaux sur immeubles

- M. Guillaume HANOTIN Suppléant

- COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE

- Mme Chantal CHABBAT
- M. Charley GIRON
- Mme Isabel MADRID
- M. Olivier PEYRELONGUE

- COMMISSION D'ANALYSE DES OFFRES POUR L'APPEL A PROJET « RESIDENCE PRESSENSE »

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. François JESTIN
- Mme Isabelle BALLIGAND
- Mme Isabel MADRID
- Mme Chantal CHABBAT
- M. Olivier PEYRELONGUE
- 2 représentants des Conseils Participatifs de Quartier

- COMMISSION D'EXAMEN DES CONTRATS DE CONCESSION**Titulaires :**

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. François JESTIN
- M. Guillaume HANOTIN
- M. Jean-Jacques BONNIN
- Mme Petra ROSAY

Suppléants :

- Mme Jeanne SALLET
- Mme Sophie RONDEAU



- M. Mathieu COLDEFY
- Mme Christine QUELIER

- COMMISSION D'URBANISME

Titulaires :

- Mme Noëlle LARTIGUES
- Mme Chantal CHABBAT
- M. Salem ERCHOUK
- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. Guillaume HANOTIN
- Mme Dominique IRIART
- M. François JESTIN
- M. Mathieu JOYON
- Mme Sophie RONDEAU
- Mme Monique DE MARCO
- M. Christian BARDIN

Suppléants :

- M. Mathieu COLDEFY
- Mme Jacqueline CHADEBOST
- Mme Hélène MICOINE
- M. Jean-Jacques BONNIN
- M. Vincent BESNARD
- M. Charley GIRON
- M. Guillaume GARRIGUES
- M. Christian PENE
- Mme Danièle CASTAGNERA
- Mme Denise GRESLARD-NEDELEC
- M. Olivier PEYRELONGUE

ENSEIGNEMENT / EDUCATION

- COLLEGE HENRI BRISSON

- M. Jean-François LAROSE
- Mme Chantal CHABBAT

Titulaire
Suppléante

- M. Jean-François LAROSE Titulaire
- M. Xavier JOLIOT Suppléant

- ECOLE NOTRE-DAME SEVIGNE

- Mme Jacqueline CHADEBOST

- ELUS DELEGUES AU SEIN DES CONSEILS D'ECOLES

ECOLES	ELUS
Maternelle J. JAURES	Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
Maternelle GAMBETTA Elémentaire GAMBETTA	Mme Chantal CHABBAT Mme Mathieu COLDEFY
Maternelle A. CAMUS Elémentaire A. CAMUS	Mme Sophie RONDEAU Mme Sophie RONDEAU
Maternelle JOLIOT-CURIE Elémentaire JOLIOT-CURIE	Mme Dominique IRIART Mme Jenny LUDLOW
Maternelle G. LASSERRE Elémentaire G. LASSERRE	Mme Jacqueline CHADEBOST Mme Jacqueline CHADEBOST
Primaire P. LAPIE	Mme Jeanne SALLET
Primaire M. RAVEL	M. Stéphane DELGADO
Maternelle SAINT-EXUPERY Elémentaire SAINT-EXUPERY	Mme Danièle CASTAGNERA M. Guillaume GARRIGUES
Maternelle J. MICHELET Elémentaire J. MICHELET	M. Salem ERCHOUK M. Jean-Jacques BONNIN
Maternelle P. PICASSO	M. Christian PENE

- PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (Comité de pilotage)

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Vincent BESNARD
- M. Frédéric FARGUES



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

033-213305220-20241126-2024NOVEMBRE07A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/01/2025
Affichage : 10/01/2025

- M. Salem ERCHOUK
- Mme Jeanne SALLET
- M. Olivier PEYRELONGUE
- Mme Christine QUELIER

- PROGRAMME REUSSITE EDUCATIVE

- Mme Jeanne SALLET

INSTANCES / ORGANISMES EXTERIEURS**- ASL ESPACE FORUM TALENCE (Association syndicale libre)**

- M. Vincent BESNARD

- COMITE DE GESTION DE L'INSTITUT D'EDUCATION MOTRICE

- Mme Chantal CHABBAT

- CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE**Collège 1**

Président : M. Emmanuel SALLABERRY

- M. Alain CAZABONNE
- M. Salem ERCHOUK
- Mme Isabel MADRID
- M. Mathieu JOYON
- M. David BIMBOIRE
- M. Xavier JOLIOT

Collège 2 : Services de l'Etat dont les représentants sont désignés par Monsieur le Préfet

Collège 3 : Personnalités qualifiées désignées par Monsieur le Maire ultérieurement (association de commerçants, clubs de prévention, associations d'insertion, dirigeants des établissements scolaires)

- CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE

- M. Alain CAZABONNE

- CONSEIL MEDICAL (anciennement COMMISSION DEPARTEMENTALE DE REFORME DES AGENTS DES COLLECTIVITES LOCALES)

- | | |
|-----------------------------|------------|
| - Mme Brigitte SERRANO-UZAC | Titulaire |
| - M. Mathieu COLDEFY | Suppléant |
| - M. David BIMBOIRE | Suppléant |
| | |
| - Mme Laetitia THOMAS-PITOT | Titulaire |
| - M. Gérald JEAN | Suppléant |
| - Mme Petra ROSAY | Suppléante |

- CONFERENCE INTERCOMMUNALE - DISPOSITIF CARTE JEUNE

- M. Jean-François LAROSE
- Mme Isabelle RAMI

Suppléant

- FOND SOLIDARITE LOGEMENT

- Mme Isabel MADRID

- GIP BORDEAUX METROPOLE MEDIATION

- Mme Isabel MADRID

- JARDIN BOTANIQUEComité directeur

- Mme Brigitte SERRANO-UZAC
- Mme Sophie RONDEAU
- Mme Jacqueline CHADEBOST
- M. Guillaume HANOTIN
- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- Mme Christine QUELIER

Comité de pilotage

- Mme Brigitte SERRANO-UZAC
- Mme Sophie RONDEAU
- M. Guillaume HANOTIN
- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- DGA en charge du Pôle Aménagement Urbain Durable
- Un membre de la cellule coordination projet

- MAISON DE RETRAITE PUBLIQUE GARDERESConseil d'Administration

- M. Emmanuel SALLABERRY Président
- Mme Isabel MADRID
- Mme Monique DE MARCO

Conseil d'Etablissement

- Mme Chantal CHABBAT

Personnalités qualifiées

- M. Henri LEPERS
- M. Jean KOMOROWSKI

- RESEAU ENERGY CITIES (Correspondant)

- Mme Sophie RONDEAU

- RESEAU NATURE (Correspondants)

- Mme Sophie RONDEAU
- Mme Isabelle BALLIGAND

- SPL « LA FABRIQUE DE BORDEAUX METROPOLE »

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN

- SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES ET D'ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE

- Mme Sophie RONDEAU
- Mme Dominique IRIART
- M. Jean-Jacques BONNIN
- M. Xavier JOLIOT

- Mme Sophie RONDEAU Interlocuteur pour les CEE

**- SYNDICAT BENEVOLE DES COPROPRIETAIRES DU CENTRE COMMERCIAL
COMPLEMENTAIRE DE TALENCE-THOUARS**

- M. François JESTIN

GROUPES DE TRAVAIL**- GROUPE DE TRAVAIL CAHIER DES CHARGES DE CESSION AMENAGEMENT SITE 1 RUE ALDONA**

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. François JESTIN
- Mme Sophie RONDEAU
- Mme Jacqueline CHADEBOST
- M. Christian PENE
- M. Christian BARDIN
- un membre Conseil Participatif de quartier 5
- un membre Conseil Participatif de quartier 5

- GROUPE DE TRAVAIL DEPLACEMENTS

- M. Jean-Jacques BONNIN
- Mme Jacqueline CHADEBOST
- M. Mathieu COLDEFY
- M. Salem ERCHOUK
- M. Stéphane DELGADO
- M. Guillaume GARRIGUES
- M. Guillaume HANOTIN
- Mme Dominique IRIART
- M. François JESTIN
- M. Mathieu JOYON
- Mme Isabel MADRID
- Mme Sophie RONDEAU
- M. Christian BARDIN
- M. David BIMBOIRE
- M. Xavier JOLIOT

- GROUPE DE TRAVAIL ENERGIE

- Mme Isabel BALLIGAND
- M. Jean-Jacques BONNIN
- M. Stéphane DELGADO
- Mme Sophie RONDEAU
- Mme FABRE-TABOURIN
- Mme Dominique IRIART
- M. François JESTIN

- GROUPE DE TRAVAIL FINANCES

- M. Charley GIRON
- Mme Jacqueline CHADEBOST



- M. Mathieu COLDEFY
- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. François JESTIN
- Mme Laetitia THOMAS-PITOT
- M. Bernard CONTE

- GROUPE DE TRAVAIL PARTICIPATION CITOYENNE

Elus du Conseil Municipal :

- Mme Sophie RONDEAU
- M. François JESTIN
- Mme Chantal CHABBAT
- M. Mathieu JOYON
- Mme Jacqueline CHADEBOST
- M. Salem ERCHOUK
- Mme Petra ROSAY
- Mme Christine QUELIER

Habitants :

- 1 ancien lauréat du budget participatif
- 1 adhérent d'un jardin partagé
- 1 membre de chacun des 6 conseils participatifs de quartier

- GROUPE DE TRAVAIL SANTE

- Mme Isabel MADRID
- Mme Chantal CHABBAT
- M. Salem ERCHOUK
- M. Charley GIRON
- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. Jean-François LAROSE
- Mme Laetitia THOMAS-PITOT
- Mme Denise GRESLARD-NEDELEC
- Mme Isabelle RAMI
- M. Christian BARDIN

ADOPTE PAR 42 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme BONORON)

POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 26 novembre 2024

La secrétaire de séance,

Laetitia THOMAS-PITOT



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2024

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Le 25 novembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 19 novembre 2024, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à Mme CHADEBOST), M. JOYON (procuration à Mme RONDEAU), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. LAROSE (procuration à M. DELGADO), Mme LUDLOW (procuration à Mme SERRANO-UZAC), M. HANOTIN (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), M. ALOY (procuration à M. COLDEFY)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Laetitia THOMAS-PITOT

N° 8 : Rapport d'activité général de Bordeaux Métropole – Année 2023

Monsieur le Maire expose :

« En application des dispositions de l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par son organe délibérant.

Le texte prévoit également la communication de ce document par le Maire au Conseil municipal en séance publique, séance au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus.

Le Conseil municipal prend acte de la communication du rapport d'activité de Bordeaux Métropole et du compte administratif 2023 joints à la présente et entend les Conseillers métropolitains.»

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 26 novembre 2024**

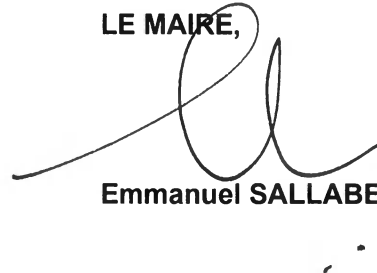
La secrétaire de séance,



Laetitia THOMAS-PITOT



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2024

Nomenclature : 2.1.2 - Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le 25 novembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 19 novembre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à Mme CHADEBOST), M. JOYON (procuration à Mme RONDEAU), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. LAROSE (procuration à M. DELGADO), Mme LUDLOW (procuration à Mme SERRANO-UZAC), M. HANOTIN (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), M. ALOY (procuration à M. COLDEFY)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Laetitia THOMAS-PITOT

N° 9 : Mobilisation du dispositif financier de Bordeaux Métropole mis en œuvre dans le cadre du plan d'actions en faveur de la production de logements

Madame FABRE-TABOURIN, Adjointe déléguée à l'Habitat et urbanisme, expose :

« Un plan d'actions métropolitain en faveur de la production de logements a été adopté par délibération n° 2024-268 du conseil métropolitain du 7 juin 2024.

Parmi ces mesures, la ville a la possibilité de solliciter le dispositif mentionné dans l'axe 1 du plan visant à accompagner les communes volontaires à produire du logement, a minima dans le respect des objectifs annuels du Programme Local de l'Habitat (PLH) et de la délégation des aides à la pierre 2022-2027, selon les principes suivants :

- sous forme de volontariat des communes,
- la participation de Bordeaux Métropole s'élève à 1500 € par logement autorisé dans les permis de construire délivrés à compter du 01/07/2024 et jusqu'au 31/12/2025,
- pour les communes, il s'agit d'une subvention d'investissement libre d'affectation.

Pour la commune de Talence les objectifs du PLH sur la période considérée sont de 240 logements dont 60 locatifs sociaux.

La commune a manifesté son intérêt à Bordeaux Métropole par courrier en date du 9 septembre 2024.

Cela étant exposé, il est demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Talence,

VU la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil métropolitain du 10 juillet 2015 arrêtant le PLU de Bordeaux Métropole valant Programme Local de l'Habitat,

VU le Programme d'orientations et d'actions habitat du PLU de Bordeaux Métropole approuvé le 16 décembre 2016,

VU la délibération du conseil métropolitain n°2024-53 du 02 février 2024 approuvant la 11ème modification du PLU 3.1,

VU la délibération du conseil métropolitain n°2024/268 du 7 juin 2024 adoptant le plan métropolitain en faveur de la production de logements,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT QUE le contexte actuel de crise de la construction, conjugué aux mécanismes dégradés de financement du logement, rend difficile sur le territoire métropolitain la production de logements à court terme,

CONSIDÉRANT QUE ces nouveaux logements nécessitent des besoins en nouveaux équipements publics de compétences métropolitaine et communale,

CONSIDÉRANT QUE la nécessité de renforcer le partenariat local pour conjuguer les moyens,

DÉCIDE

Article 1 : d'accepter les dispositions du Règlement d'Intervention validé en conseil métropolitain du 07 Juin 2024 annexé aux présentes.

Article 2 : de répondre aux objectifs de production de logements énoncés dans le Programme Local de l'Habitat Métropolitain, soit pour la Ville de Talence, la production minimale de 240 logements, dont 60 logements locatifs sociaux sur la période du 01/07/2024 au 31/12/2025.

Article 3 : de solliciter et de percevoir la subvention d'équipement de Bordeaux Métropole, suivant les modalités de son Règlement d'Intervention.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision permettant l'exécution de la présente délibération. »

ADOPTÉ PAR 41 VOIX POUR
2 ABSTENTIONS (M. JOLIOT – Talence debout ! / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

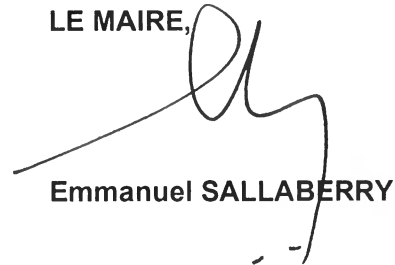
POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 26 novembre 2024

La secrétaire de séance,


Laetitia THOMAS-PITOT



LE MAIRE,


Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2024

Nomenclature : 1.1 – Marchés publics

Le 25 novembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 19 novembre 2024, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à Mme CHADEBOST), M. JOYON (procuration à Mme RONDEAU), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. LAROSE (procuration à M. DELGADO), Mme LUDLOW (procuration à Mme SERRANO-UZAC), M. HANOTIN (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), M. ALOY (procuration à M. COLDEFY)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Laetitia THOMAS-PITOT

N° 10 : Exploitation des installations de chauffage, de climatisation, d'eau chaude sanitaire et de ventilation des bâtiments communaux – Marché n°19/30 - Protocole transactionnel n°3

En l'absence de Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, Monsieur le Maire expose :

« Je vous rappelle que par décision municipale n°130 du 4 juin 2019, la Ville de Talence avait souscrit, avec la SA DALKIA, Région Sud-Ouest, 10 Quater avenue Neil Armstrong, CS 60063, 33693 MERIGNAC CEDEX, un marché d'exploitation des installations de chauffage, de climatisation, d'eau chaude sanitaire et de ventilation des bâtiments communaux, à prix forfaitaires et défini comme suit :

- P1 - MTI : Marché de températures avec intéressement. Gestion de l'énergie chauffage et ECS avec clause d'intéressement et fourniture d'énergie gaz en régie pour autres usages,
- P2 – Prestations : Conduite et pilotage, maintenance et dépannage, de l'ensemble des équipements pris en charge, y compris la fourniture d'énergie autres usages et de fourniture des traitements d'eau nécessaires aux besoins d'ECS et des circuits primaires, la maintenance légionellose, la maintenance des équipements techniques nécessaires au

- chauffage, l'eau chaude sanitaire (y compris la production solaire) ainsi que le traitement d'air,
- P3 – Prestation : Gros Entretien et Renouvellement des équipements et installations prises en charge à ce titre avec clause d'intéressement,

pour une durée allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2024 et pour les montants totaux estimatifs suivants sur la durée totale d'exécution :

	Montant totaux estimatifs en € HT	Montants totaux estimatifs en € TTC
Total P1 – Engagement MTI	724 850,33	869 820,40
Total P2	766 307,25	919 568,70
Total P3	261 061,40	313 273,68
Total P1 + P2 + P3	1 752 218,98	2 102 662,78

Sur la détermination du prix P1 Énergie, le cahier des clauses administratives particulières et l'acte d'engagement intègrent la redevance forfaitaire de fourniture et de gestion de l'énergie pour le chauffage des locaux (MT1), à l'exclusion de toutes les parties fixes et taxes suivantes, qui sont facturées « *indépendamment des termes P1 à l'euro/l'euro sur présentation des factures justificatives du Fournisseur* » (article 3.4.2 dudit CCAP) :

- Abonnement
- Terme fixe ATRT
- Terme compensation stockage
- Terme fixe ATRD
- Location compteur/poste
- TICGN
- CTA.

Or, le Service de Gestion Comptable de Mérignac a réglé les parties fixes et taxes précitées (facturées « *indépendamment des termes P1 à l'euro/l'euro* ») en considérant que leur montant figurait à l'acte d'engagement, sur la base de l'article 10.1.3 du CCAG applicable (Arrêté du 19 janvier 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services) qui précise que « *Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations, les frais afférents au conditionnement, au stockage, à l'emballage, à l'assurance et au transport jusqu'au lieu de livraison, ainsi que toutes les autres dépenses nécessaires à l'exécution des prestations, les marges pour risque et les marges bénéficiaires.* ».

En conséquence, le montant global de ce marché a été atteint avant l'échéance et le Service de Gestion Comptable de Mérignac s'est opposé à la prise en charge de nouveaux paiements.

Pour rappel :

1. par courrier recommandé du 3 octobre 2023, la société DALKIA a mis en demeure la Ville de Talence de procéder au règlement de factures correspondant à un montant de 574 846,82 €. Les parties se sont donc rencontrées, afin de définir, au sein d'un protocole, les modalités de règlement et de régularisation des différents postes et d'anticiper la définition des acomptes et de la facturation globale.

La Ville de Talence reconnaissant qu'elle est redevable de la somme précitée et s'engageant à en effectuer la régularisation, par délibération n°8 du 13 novembre 2023, les membres du Conseil Municipal ont approuvé la passation d'un premier protocole d'accord transactionnel entre la Ville de Talence et la société DALKIA concernant le marché n°19/30 « Exploitation des installations de chauffage, de climatisation, d'eau chaude sanitaire et de ventilation des bâtiments communaux » et donc le paiement des sommes dues au titre des incidences financières liées aux parties fixes et taxes précitées (facturées « indépendamment des termes P1 à l'euro/l'euro ») pour un montant de 574 846,82 €.

2. par un courrier recommandé du 22 mars 2024, la société DALKIA a à nouveau mis en demeure la Ville de Talence de procéder au règlement de factures correspondant à un montant de 403 817,50 €. Les parties ont défini, au sein d'un deuxième protocole, les modalités de règlement et de régularisation des différents postes concernés.

La Ville de Talence reconnaissant qu'elle est redevable de la somme précitée et s'engageant à en effectuer la régularisation, par délibération n°9 du 8 avril 2024, les membres du Conseil Municipal ont approuvé la passation d'un deuxième protocole d'accord transactionnel entre la Ville de Talence et la société DALKIA concernant le marché n°19/30 « Exploitation des installations de chauffage, de climatisation, d'eau chaude sanitaire et de ventilation des bâtiments communaux » et donc le paiement des sommes dues au titre des incidences financières liées aux parties fixes et taxes précitées (facturées « indépendamment des termes P1 à l'euro/l'euro ») pour un montant de 403 817,50 €.

Par un courrier recommandé en date du 06 novembre 2024, la société DALKIA a pour la dernière fois mis en demeure la Ville de Talence de procéder au règlement de factures correspondant à un montant de 562 928,27 €. Les parties ont défini, au sein d'un troisième et dernier protocole, les modalités de règlement et de régularisation des différents postes concernés. La Ville de Talence reconnaît qu'elle est redevable de la somme précitée et s'engage à en effectuer la régularisation. »

Après délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve :
 - le troisième et dernier protocole d'accord transactionnel à passer entre la Ville de Talence et la société DALKIA concernant le marché n°19/30 « Exploitation des installations de chauffage, de climatisation, d'eau chaude sanitaire et de ventilation des bâtiments communaux »,
 - le paiement des sommes dues au titre des incidences financières liées aux parties fixes et taxes précitées (facturées « indépendamment des termes P1 à l'euro/l'euro ») pour un montant de 562 928,27 €.

- M'autorise à signer ledit protocole d'accord transactionnel n°3 et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ADOpte PAR 34 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence debout ! / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 26 novembre 2024**

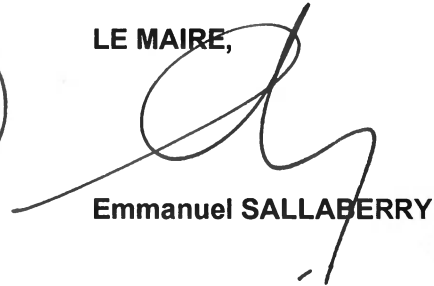
La secrétaire de séance,



Laetitia THOMAS-PITOT



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2024

Nomenclature : 7.5 - Subventions

Le 25 novembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 19 novembre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à Mme CHADEBOST), M. JOYON (procuration à Mme RONDEAU), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. LAROSE (procuration à M. DELGADO), Mme LUDLOW (procuration à Mme SERRANO-UZAC), M. HANOTIN (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), M. ALOY (procuration à M. COLDEFY)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Laetitia THOMAS-PITOT

N° 11 : Sollicitation d'une subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine pour le projet de réparation des façades du château Peixotto

En l'absence de Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, Monsieur le Maire expose :

« Lors du Conseil Municipal du 22 mai 2023, une délibération portant sur la sollicitation de plusieurs organismes susceptibles de subventionner le projet de restauration des façades des châteaux Peixotto, Margaut et de leurs annexes avait été approuvée.

La présente délibération a pour objet la sollicitation d'une subvention de la Région Nouvelle-Aquitaine uniquement pour la réparation des façades du château Peixotto en 2025. En effet, la Région peut, au titre de la restauration des Monuments Historiques, subventionner un projet ayant eu le soutien financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

La Ville ayant reçu en juin 2024 le soutien de la DRAC pour les travaux réalisés en 2024 sur le château Margaut, et la sollicitant pour les travaux à réaliser en 2025 sur le château Peixotto, il lui est désormais possible de demander une subvention à la Région.

Le plan de financement pour la réparation des façades du château Peixotto est le suivant :

Dépenses (en € HT)		Recettes (en € HT)	
Lot 1 : échafaudages - maçonneries - sculptures - VRD	660 353,00 €	Région Nouvelle-Aquitaine	202 101,15 €
Lot 2 : couvertures - zingueries	57 114,76 €	DRAC	202 101,15 €
Lot 3 : menuiseries extérieures	293 037,98 €	Dotation de soutien à l'investissement local	452 600,00 €
Lot 4 : serrurerie	17 118,13 €	Ville de Talence	380 082,14 €
Lot 5 : peinture	55 830,00 €		
Lot 6 : électricité - CFO	32 477,77 €		
Total travaux	1 115 931,64 €		
Honoraires de maîtrise d'œuvre	120 952,80 €		
Total	1 236 884,44 €	Total	1 236 884,44 €

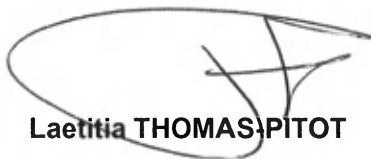
C'est pourquoi je vous demande :

- d'approuver la demande de subvention à la Région Nouvelle-Aquitaine pour le projet de restauration du château Peixotto,
- de bien vouloir m'autoriser à signer tout acte et tout document se rapportant à cette demande de subvention. »

ADOpte PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 26 novembre 2024**

La secrétaire de séance,


Laetitia THOMAS PITOT



LE MAIRE,


Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2024

Nomenclature : 8.9 – Culture

Le 25 novembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 19 novembre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à Mme CHADEBOST), M. JOYON (procuration à Mme RONDEAU), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. LAROSE (procuration à M. DELGADO), Mme LUDLOW (procuration à Mme SERRANO-UZAC), M. HANOTIN (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), M. ALOY (procuration à M. COLDEFY)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Laetitia THOMAS-PITOT

N° 13 : Annexes mises à jour à la convention globale « culture » entre l'Education Nationale et la ville dans le cadre du Plan d'Education Artistique et Culturelle, convention – cadre 2023 – 2026

Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, expose :

« En partenariat avec l'Education Nationale, la ville de Talence est engagée autour d'un parcours d'éducation artistique et culturelle afin de permettre à chaque enfant, chaque jeune talençais de s'ouvrir à la rencontre, l'expression, la création et à la réflexion artistique et culturelle. Afin de renforcer la coopération entre la ville et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Gironde, une convention d'accord-cadre a été signée pour une durée de trois ans. Celle-ci permet d'établir les modalités de fonctionnement et de développement des interventions des équipements culturels municipaux auprès des écoles primaires, maternelles et établissements spécialisés de la ville de Talence.

Les annexes de la convention ont été mises à jour pour l'année 2024-2025 afin de permettre ces interventions auprès des enfants scolarisés dans les différents établissements talençais. Ces dernières établissent les projets pédagogiques des différentes structures municipales ainsi que la liste des personnes autorisées à intervenir auprès des enfants.

Les actions de médiation qui y sont programmées par le réseau des Médiathèques de la Ville, l'Ecole Municipale de Musique et de Danse, le Forum des Arts et de la Culture et le service culturel reposent sur les 3 piliers de l'Education Artistique et Culturelle, conformément à la labellisation « 100% EAC » obtenue en 2024 :

- ✓ Des rencontres avec des artistes et des œuvres,
- ✓ Des pratiques individuelles et collectives dans différents domaines artistiques,
- ✓ Des connaissances qui permettent l'acquisition de repères culturels ainsi que le développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ces annexes modifiées afin de permettre la bonne tenue des ateliers et interventions auprès du jeune public talençais. »

Adopté par 43 VOIX POUR

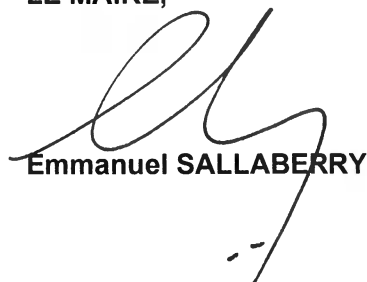
**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 26 novembre 2024**

La secrétaire de séance,


Laetitia THOMAS-BITOT



LE MAIRE,


Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2024

Nomenclature : 8.9 – Culture

Le 25 novembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 19 novembre 2024, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à Mme CHADEBOST), M. JOYON (procuration à Mme RONDEAU), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. LAROSE (procuration à M. DELGADO), Mme LUDLOW (procuration à Mme SERRANO-UZAC), M. HANOTIN (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), M. ALOY (procuration à M. COLDEFY)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Laetitia THOMAS-PITOT

N° 14 : Avenant à la Convention de partenariat Ville de Talence/Opéra National de Bordeaux

Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, expose :

« L'Opéra National de Bordeaux (ONB) et la Ville de Talence ont signé le 07/07/2023 une convention pluriannuelle exposant les principes de leur partenariat pour trois saisons artistiques (2023/2024, 2024/2025, 2025/2026).

Comme prévu à l'article 1 de la convention, il convient de renouveler par avenant les axes de partenariat entre la Ville de Talence et l'ONB pour la saison 2024/2025.

L'avenant joint à la présente délibération détaille donc le programme des actions fixées pour cette prochaine saison.

Ainsi, la programmation de spectacles et concerts à Talence comprendra :

- Le 16 octobre 2024 à 18h au Forum des Arts et de la Culture de Talence : une performance

dansée d'un danseur du Ballet de l'ONB pour un montant de cession 700 € HT ;

- Le 14 mars 2025 à l'église de la Sainte Famille, un concert du chœur de l'ONB « Requiem de Fauré » pour un montant de cession de 4 000,00 € HT.
- Les dispositifs dont Démos sont renouvelés, selon les mêmes modalités.

Il est proposé :

- d'approuver l'avenant à la convention de partenariat,
- d'approuver la participation financière annuelle de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse et l'imputation de la dépense sur la ligne 611 chapitre 011. »

ADOpte PAR 43 VOIX POUR

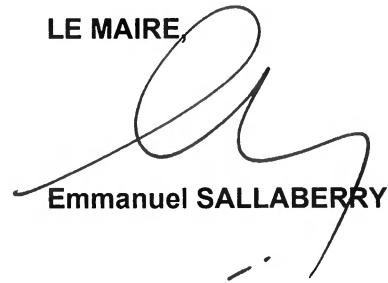
**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 26 novembre 2024**

La secrétaire de séance,


Laetitia THOMAS-PITOT



LE MAIRE,


Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2024

Nomenclature : 8.9 – Culture

Le 25 novembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 19 novembre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à Mme CHADEBOST), M. JOYON (procuration à Mme RONDEAU), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. LAROSE (procuration à M. DELGADO), Mme LUDLOW (procuration à Mme SERRANO-UZAC), M. HANOTIN (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), M. ALOY (procuration à M. COLDEFY)

ABSENTE : Mme BONORON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Laetitia THOMAS-PITOT

N° 15 : Culture scientifique : convention de partenariat avec l'association F-HOU pour une journée de formation sur le thème de l'astronomie pour l'éducation, « Sur les traces du planétaire humain », au Forum des Arts et de la Culture, le 19 décembre 2024

Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, expose :

« En partenariat avec l'association F-HOU et conformément à la politique culturelle de la ville autour de l'accès à la culture scientifique pour tous, le Forum des Arts et la Culture accueillera une formation sur le thème de l'astronomie pour l'éducation dans le cadre du projet européen ARISTARCHUS, dédié au développement des planétaires humains à travers le monde.

Ce dispositif pédagogique permet de faire vivre des notions scientifiques à travers une chorégraphie du Système Solaire. Les participants deviennent le Soleil, des planètes ou des comètes et se déplacent en suivant les lois de Newton créant ainsi une chorégraphie collective scientifique. Autour d'activités interdisciplinaires et inclusives, le Système Solaire devient l'occasion de réfléchir aux différentes années et trajectoires, aux vitesses et référentiels et à la géométrie. Le projet européen ARISTARCHUS a permis le développement du Planétaire

humain sur 4 pays européens entre 2021 et 2024, en France, Allemagne, Chypre et Grèce. 24 écoles ont construit leur propre planétaire dans leur cour. Une trentaine d'enseignants ont été formés et 2000 élèves ont bénéficié des activités menées.

Inscrite dans les actions de formation des écoles académiques de la formation continue, cette journée de formation est destinée à des enseignants, des inspecteurs, des médiateurs et des animateurs à l'échelle de l'académie de Bordeaux. 80 professionnels de l'éducation et de l'animation pourront en bénéficier. Le programme de la journée est composé de la présentation de ce dispositif pédagogique, d'ateliers pratiques et d'une présentation des outils d'astronomie pour l'éducation comprenant la présentation du projet de planétarium à Talence, le Chemin de Temps porté par l'Université de Bordeaux et des différents acteurs du territoire œuvrant sur le champ de l'astronomie pour tous.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention dans le cadre de l'accès à la culture scientifique pour toi avec l'association F-HOU. »

Adopté par 34 VOIX POUR

8 ABSTENTIONS (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY – Talence en Transition / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 26 novembre 2024**

La secrétaire de séance,



Laetitia THOMAS-PITOT



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2024

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 25 novembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 19 novembre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à Mme CHADEBOST), M. JOYON (procuration à Mme RONDEAU), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. LAROSE (procuration à M. DELGADO), Mme LUDLOW (procuration à Mme SERRANO-UZAC), M. HANOTIN (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), M. ALOY (procuration à M. COLDEFY)

ABSENTE : Mme BONORON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Laetitia THOMAS-PITOT

N° 16 : Recrutement d'un instructeur des autorisations d'occupation des sols au service urbanisme

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Suite à la mutation d'un agent titulaire du poste d'instructeur des autorisations d'occupation des sols au service urbanisme, la collectivité doit recruter un fonctionnaire ou contractuel de catégorie C ou B afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades des cadres d'emplois des Adjoints administratifs et des Rédacteurs territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-14 du code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Assurer la prévention et le suivi des infractions au Code de l'urbanisme et la rédaction des procès-verbaux d'infraction et des certificats de conformité ou de non-conformité, y compris en matière de publicité et d'enseignes,
- Instruire les demandes d'autorisation des sols sous le contrôle du responsable du service,
- Instruire les demandes d'autorisations de publicité et d'enseignes..., sous le contrôle du responsable du service,
- Rédiger les arrêtés interruptifs de travaux, sous le contrôle de sa hiérarchie,
- Recevoir et informer le public en matière d'urbanisme,
- Gérer et suivre la fiscalité en matière de publicité et enseignes, ainsi qu'en matière d'urbanisme,
- Suivre l'évolution du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) et des documents d'urbanisme de référence,
- Mettre en forme en format informatique, numérique, les études et documents divers d'urbanisme,
- Etablir les attestations de conformité (attestation de non-contestation de conformité),

Missions annexes :

- Assurer la continuité du service en cas de besoin (accueil, traitement des certificats d'urbanisme, certificats de numérotage, courriers, téléphone),
- Instruire les certificats d'urbanisme en suppléance de l'agent en charge de ces dossiers,
- Instruire les déclarations d'intention d'aliéner en l'absence du référent,
- Contrôler la conformité des travaux aux autorisations des sols.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/01/2025.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades des cadres d'emplois des Adjointes administratifs et des Rédacteurs territoriaux à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'instructeur des autorisations d'occupation des sols catégorie C ou B au service urbanisme, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades des cadres d'emplois des Adjointes administratifs et des Rédacteurs territoriaux à compter du 01/01/2025,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 26 novembre 2024**

La secrétaire de séance,


Laetitia THOMAS-PITOT



LE MAIRE,


Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2024

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 25 novembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 19 novembre 2024, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à Mme CHADEBOST), M. JOYON (procuration à Mme RONDEAU), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. LAROSE (procuration à M. DELGADO), Mme LUDLOW (procuration à Mme SERRANO-UZAC), M. HANOTIN (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), M. ALOY (procuration à M. COLDEFY)

ABSENTE : Mme BONORON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Laetitia THOMAS-PITOT

N° 17 : Recrutement d'un gestionnaire accident, maladie professionnelle, médecine préventive et référent reclassement au service formation / prévention

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Suite au départ à la retraite d'un agent titulaire du poste de gestionnaire accident, maladie professionnelle et médecine préventive au service formation / prévention, la collectivité doit recruter un fonctionnaire ou contractuel de catégorie C ou B.

Ce poste ouvert aux grades des cadres d'emplois des Adjoints administratifs et des Rédacteurs territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-14 du code général de la fonction publique.

Missions principales :

Accidents / maladies professionnelles :

- Etablir les dossiers correspondant aux accidents de travail, de service et de maladies professionnelles
- Accueillir et informer les agents et les familles
- Organiser la commission d'imputabilité
- Etablir les attestations de salaire auprès de la CPAM
- Intégrer les données dans Pleiades
- Classer les dossiers
- Suivre les actions de prévention
- Renseigner la hiérarchie
- Saisir les médecins experts et le conseil médical
- Saisir les arrêtés accidents et maladies professionnelles

Visites médicales :

- Gérer la périodicité des visites médicales
- Gérer le planning du médecin du travail
- Gérer des visites médicales pour les permis, autorisations de conduites, habilitations électriques

Reclassement :

- Mettre en place une démarche de prise en compte des reclassements dans la collectivité en partenariat avec les différents acteurs
- Être la porte d'entrée des demandes de reclassement et être à l'initiative de leur traitement

Missions annexes :

- Réaliser le bilan Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la fonction publique (FIPH), suivre la Déclaration Obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés (DOETH)
- Être le binôme de la gestionnaire en charge de la maladie ordinaire, congé longue maladie, congé longue durée

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/12/2024.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades des cadres d'emplois des Adjoints administratifs et des Rédacteurs territoriaux à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'un gestionnaire accident, maladie professionnelle, médecine préventive et référent reclassement catégorie C ou B au service formation / prévention, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades des cadres d'emplois des Adjointes administratifs et des Rédacteurs territoriaux à compter du 01/12/2024,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 26 novembre 2024**

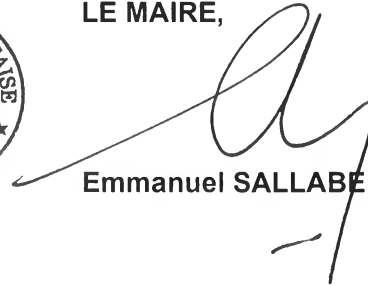
La secrétaire de séance,



Laetitia THOMAS-PITOT



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2024

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 25 novembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 19 novembre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à Mme CHADEBOST), M. JOYON (procuration à Mme RONDEAU), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. LAROSE (procuration à M. DELGADO), Mme LUDLOW (procuration à Mme SERRANO-UZAC), M. HANOTIN (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), M. ALOY (procuration à M. COLDEFY)

ABSENTE : Mme BONORON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Laetitia THOMAS-PITOT

N° 18 : Recrutement d'un chargé de communication au sein du service communication

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite à la mobilité interne d'un agent titulaire au poste de chargé de communication au service communication, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie B afin de répondre au besoin du service.

Ce poste ouvert aux grades des cadres d'emplois des Techniciens ou des Rédacteurs territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Gérer les relations presse : rédaction de communiqués, dossiers de presse, contacts avec la presse locale, identification et proposition d'opérations partenariales, veille médias
- Gérer la création, l'organisation et le suivi de manifestations : suivi logistique, coordination avec les différents services et partenaires impliqués
- Participer à la rédaction et à la réalisation du journal municipal : proposition de sujets, rédaction d'articles, relectures et corrections
- Mettre en œuvre des projets et outils de communication externes et internes : stratégie, suivi de dossier, réalisation, diffusion, évaluation
- Rédiger des contenus divers papier et numérique (flyers, livrets, affiches, panneaux, site internet, vidéo, etc.)
- Suivre la fabrication des supports de communication en lien avec les graphistes
- Participer à l'ensemble des réalisations et missions du service communication

Missions annexes :

- Gérer le planning d'affichage municipal
- Participer à la définition et au suivi des marchés publics dépendant du service communication (imprimés, publications, signalétique, affichage sur mobilier urbain)

Spécificités :

Possibilité de sollicitations régulières en-dehors des heures de travail, liées à la gestion de la presse.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/01/2025.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades des cadres d'emplois des Techniciens ou Rédacteurs territoriaux à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de chargé de communication de catégorie B au sein du service communication, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades des cadres d'emplois des Techniciens ou Rédacteurs territoriaux à compter du 01/01/2025.

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 33 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE,
M. BARDIN, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. PEYRELONGUE,
Mme ROSAY – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence debout ! /
Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

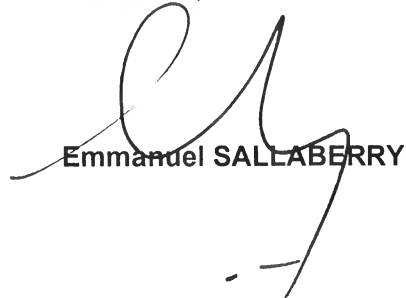
**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 26 novembre 2024**

La secrétaire de séance,


Laetitia THOMAS-PITOT



LE MAIRE,


Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2024

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 25 novembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 19 novembre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à Mme CHADEBOST), M. JOYON (procuration à Mme RONDEAU), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. LAROSE (procuration à M. DELGADO), Mme LUDLOW (procuration à Mme SERRANO-UZAC), M. HANOTIN (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), M. ALOY (procuration à M. COLDEFY)

ABSENTE : Mme BONORON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Laetitia THOMAS-PITOT

N° 20 : Création d'emploi de 7 animateurs au service animations sportives suite à un accroissement temporaire d'activité

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Le service Animation Sportive est composé de 3 agents permanents assurant la mise en œuvre des différentes activités pédagogiques liées à la pratique sportive sur les temps scolaires, des mercredis et des vacances.

Des animateurs interviennent les mercredis dans le cadre du Multisport accueillant 126 enfants âgés de 6 à 12 ans.

Pour un motif d'accroissement temporaire d'activité la collectivité doit recruter 7 agents contractuels de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ces contrats n'étant pas conclus sur une année complète, ils ne peuvent pas s'apparenter à des emplois permanents.

Ces postes ouverts aux grades des cadres d'emplois des Adjointes d'animation peuvent être pourvu par des agents contractuels dans les conditions prévues par l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

Encadrer des enfants et des animations.

Prendre en charge l'accueil des enfants dans un environnement chaleureux.

Assurer la sécurité morale, physique et affective des enfants.

Être responsable du groupe d'enfants qu'il encadre et des propositions d'animation qui lui sont faites.

Concevoir et animer des activités sportives qui ont pour but de faciliter l'expression, la créativité et la socialisation des enfants, en collaboration avec l'ensemble de l'équipe.

Mener des projets d'animation et des démarches pédagogiques répondant aux objectifs du projet pédagogique.

Préparer au mieux ses activités pour se donner les moyens nécessaires à la réussite.

Jouer avec les enfants, donner à jouer et laisser jouer en fonction des attentes et des demandes des enfants en dehors des temps d'activités.

Signaler au directeur toute difficulté rencontrée avec un enfant.

Respecter les règles en matière d'hygiène.

Participer activement aux réunions d'équipe et échange sur les activités et projets de l'accueil, ne pas hésiter à faire part de ses questionnements.

Assister aux réunions de coordination et à toute réunion d'information ou de travail organisées par le service. S'intégrer à l'équipe d'animation, participer et enrichir la vie de cette même équipe d'animation.

Accompagner les projets pour permettre leur réalisation et l'expression des enfants.

Relayer des informations aux familles si nécessaire.

Contribuer à déterminer les besoins en matériel nécessaire au bon fonctionnement des activités.

Participer à l'évaluation des projets réalisés et au travail quotidien.

Signaler auprès du directeur tout dysfonctionnement d'ordre matériel ou organisationnel.

Participer au pointage des présences des enfants, des effectifs et de la bonne tenue de l'ensemble des documents administratifs.

Maintenir les locaux dans un état de propreté correcte, respecter et ranger le matériel.

Entretenir avec l'ensemble des acteurs de l'ACM des relations quotidiennes cordiales.

Périodicité :

Les postes sont prévus à temps non complet du 11 septembre 2024 au 25 juin 2025.

Les agents travailleront les mercredis sur la période scolaire (4h/ semaine).

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjointes d'animation à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer 7 emplois non permanents d'animateurs au service Animations sportives, de catégorie C ouvert aux grades du cadre d'emplois des adjoints d'animation du 11/09/2024 au 25/06/2025,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 26 novembre 2024**

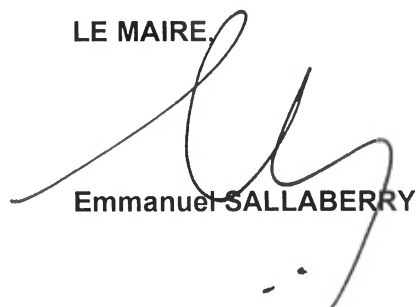
La secrétaire de séance,



Laetitia THOMAS-PITOT



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2024

Nomenclature : 9.1 - Autres domaines de compétence des communes

Le 25 novembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 19 novembre 2024, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à Mme CHADEBOST), M. JOYON (procuration à Mme RONDEAU), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. LAROSE (procuration à M. DELGADO), Mme LUDLOW (procuration à Mme SERRANO-UZAC), M. HANOTIN (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), M. ALOY (procuration à M. COLDEFY)

ABSENTE : Mme BONORON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Laetitia THOMAS-PITOT

N° 19 : Adhésion à la convention de participation à la protection sociale complémentaire souscrite par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde sur la partie prévoyance

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Lors du Conseil municipal du 29/01/2024 vous aviez autorisé Monsieur le Maire à donner mandat au CDG33 et à se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation relative au risque santé et prévoyance que le Centre de gestion de la Gironde allait engager.

Le décret n°2022-581 du 20/04/2022 est venu préciser les montants minima de participation ainsi que les garanties minimales à mettre en place pour chacun des risques. A compter du 1^{er} janvier 2025, en prévoyance, la participation mensuelle des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement, pour chaque agent, des garanties minima prévues au décret n°2022-581 du 20 avril 2022 ne pourra être inférieure à 7€ par agent et par

mois. Les agents concernés sont les fonctionnaires, et toutes autres personnels civils employés par les employeurs publics, contractuels de droit public, ou privé (apprentis, emplois aidés).

Conformément au code général de la fonction publique et au décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011, le Centre de Gestion de la Gironde a procédé à une mise en concurrence pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements de son ressort géographique qui lui ont donné expressément mandat pour le faire.

Cette mise en concurrence portait sur la couverture du risque santé d'une part et la couverture du risque prévoyance d'autre part.

Le 10 juillet 2024, le Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Gironde a délibéré (délibération n° DE 0032-2024) et au regard du rapport d'analyse des offres et du classement a attribué la convention de participation pour le risque prévoyance à « TERRITORIA MUTUELLE ».

Les organisations syndicales ont été associées et la collectivité souhaite adhérer à la convention de participation pour le **risque prévoyance**. Cette dernière prendrait effet au 1^{er} janvier 2025 et sera signée pour une durée de 6 ans.

Les garanties de l'offre sélectionnée en matière de prévoyance seront proposées à l'adhésion facultative et individuelle des agents.

Seuls les contrats souscrits auprès de l'opérateur sélectionné ouvriront droit aux participations.

La participation financière de l'employeur constitue une aide à la personne, sous forme soit d'un montant unitaire par agent, soit d'un montant modulé dans un but d'intérêt social, et vient en déduction de la cotisation due par les agents.

La participation de l'employeur s'appliquera aux garanties obligatoires uniquement et sera modulée en fonction du niveau des revenus des agents.

Aussi la participation sur la cotisation mensuelle de base se fera de cette manière :

Salaire net imposable année N-1	Inférieur à 27 000 €	Entre 27 000 € et 32 000 €	Supérieur à 32 000 €
Prise en charge de l'employeur sur la cotisation mensuelle appliquée au salaire brut mensuel	55%	40%	25%

Aussi je vous propose donc, sous réserve de l'avis du prochain Comité Social Territorial du 26/11/2024 :

- D'adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque PREVOYANCE susvisée conclue entre le Centre de Gestion et TERRITORIA MUTUELLE qui prend effet au 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation

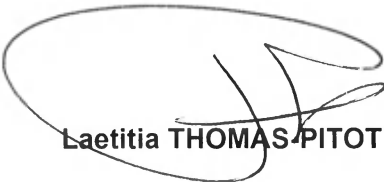
d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général (article 19 du décret n° 2011-1474) et au contrat collectif à adhésion facultative afférent, au bénéfice des agents de la collectivité,

- D'accorder une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque prévoyance c'est-à-dire les risques d'incapacité de travail et, des risques d'invalidité et liés au décès conformément au tableau ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation mutualisée proposée par le CDG33 ainsi que les éventuels avenants à venir. »

Adopté par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 26 novembre 2024**

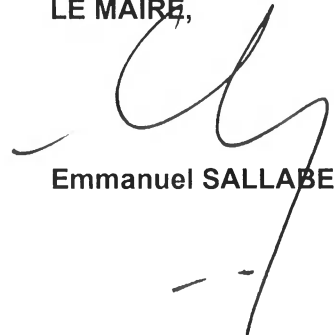
La secrétaire de séance,



Laetitia THOMAS PITOT



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2024

Nomenclature : 1.4 - Autres types de contrats

Le 25 novembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 19 novembre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à Mme CHADEBOST), M. JOYON (procuration à Mme RONDEAU), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. LAROSE (procuration à M. DELGADO), Mme LUDLOW (procuration à Mme SERRANO-UZAC), M. HANOTIN (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), M. ALOY (procuration à M. COLDEFY)

ABSENTE : Mme BONORON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Laetitia THOMAS-PITOT

N° 21 : Convention de partenariat - Séances de régulation

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Par délibération en date du 4 avril 2022, la collectivité avait renouvelé la convention de partenariat avec la psychologue du travail en vue d'animer des séances de régulation à destination des agents de la Commune.

Je vous rappelle que cette action s'inscrit parmi les axes de prévention de la Ville et a pour but de prévenir et traiter des difficultés rencontrées par les agents, d'améliorer les conditions de travail ainsi que le service rendu au public.

La psychologue du travail a accepté de renouveler ce partenariat en maintenant ses tarifications sur les séances individuelles et collectives.

Au vu de la qualité de l'accompagnement proposé aux agents et dans le souci de poursuivre l'amélioration des conditions de travail de ces derniers, je vous demande de bien vouloir autoriser monsieur le Maire à :

- Maintenir ce partenariat avec ce prestataire pour une durée d'un an à compter du 01/01/2025 et renouvelable tacitement deux fois au maximum,
- Signer le renouvellement de la convention de partenariat ainsi que toutes les pièces afférentes,
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 013.»

Adopté par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 26 novembre 2024**

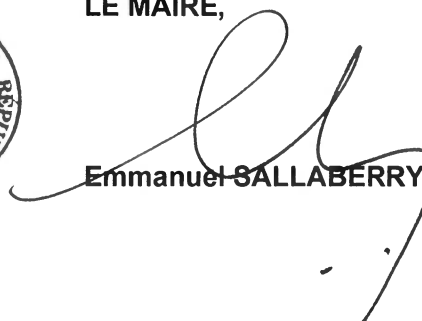
La secrétaire de séance,



Laetitia THOMAS-PITOT



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2024

Nomenclature : 8.2 – Aide sociale

Le 25 novembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 19 novembre 2024, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à Mme CHADEBOST), M. JOYON (procuration à Mme RONDEAU), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. LAROSE (procuration à M. DELGADO), Mme LUDLOW (procuration à Mme SERRANO-UZAC), M. HANOTIN (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), M. ALOY (procuration à M. COLDEFY)

ABSENTE : Mme BONORON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Laetitia THOMAS-PITOT

N° 22 : Convention de partenariat entre le Conseil Départemental de la Gironde, la Ville de Talence et son Centre Communal d'Action Sociale

En l'absence de Madame MADRID, Adjointe déléguée aux Actions innovantes de Ville, à l'Attractivité du territoire, au Suivi du projet « Crespy demain », à la Santé et aide à la parentalité, Monsieur le Maire expose :

« La ville de Talence, le CCAS et le Conseil Départemental sont liés par une convention territoriale d'exercice concerté (CTEC). Cette convention a pour objet de définir et d'organiser les modalités de l'action concertée de nos institutions dans le domaine des « solidarités humaines ».

La convention fixe les principes de l'accueil en fournissant un cadre structurant et en articulant les rôles de chacun pour renforcer l'accès aux droits et lutter ainsi contre l'exclusion.

Cette démarche s'inscrit dans un objectif d'intérêt général, de coordination, de simplification, de clarification et de rationalisation de leurs interventions respectives par la définition du niveau de service de chacun en matière d'accueil des publics relevant de l'action sociale, du développement social, de l'insertion, de la contribution à la résorption de la précarité énergétique et de l'autonomie des personnes.

Elle se fonde sur la complémentarité dans l'exercice des missions basée sur une approche globale des situations individuelles et familiales et sur une lisibilité des interventions de chaque institution.

La convention fixe notamment une répartition des publics pour l'accompagnement social :

- Pour le CCAS : les personnes seules et / ou sans enfant mineur à charge (au sens de la CAF c'est-à-dire ne donnant pas lieu à perception de prestations familiales) confrontées à des problématiques d'insertion sociale, de logement, de santé, de précarité,
- Pour le Département : toutes les familles avec enfant mineur à charge effective et permanente (définition CAF), les femmes enceintes, les jeunes majeurs (18 à 21 ans) désirant et/ou bénéficiant d'une mesure de l'aide Sociale à l'Enfance.

La convention actuelle étant arrivée à son terme, il est proposé de la renouveler en prenant en compte les nouveaux dispositifs et organisations : territoire zéro non-recours, territorialisation de l'aide sociale à l'enfance du département, axe parentalité de la convention territoriale globale avec la CAF, politique inclusive de la commune, etc.

Je vous propose donc de m'autoriser à signer la convention liant la ville et le CCAS. »

Adopté par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 26 novembre 2024**

La secrétaire de séance,



Laetitia THOMAS-PITOT



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY